



SM le Roi adresse un message au Président du Comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Le Royaume du Maroc soutient toutes les initiatives constructives visant à trouver des solutions pratiques pour instaurer un cessez-le-feu concret et permanent et redresser la situation humanitaire

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10373

Jeudi 28 Novembre 2024

L'interdiction par le Maroc des transactions en cryptomonnaies aura eu peu d'effet

Vers un cadre législatif visant à allier prudence et innovation



Page 4



COP29 : Des promesses peu amènes pour les pays africains

Pages 8-9



L'OFI déterminée à poursuivre son combat pour l'instauration d'une justice sociale globale

Page 3

Zoom sur le rapport 2023 de l'OMP
Surpopulation carcérale, récidive et peines alternatives au Maroc

Page 5

SM le Roi adresse un message au Président du Comité des Nations unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Le Royaume du Maroc soutient toutes les initiatives constructives visant à trouver des solutions pratiques pour instaurer un cessez-le-feu concret et permanent et redresser la situation humanitaire

Actualité

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message au Président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Cheikh Niang, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée, cette année, le 26 novembre.

Voici le texte intégral du Message Royal:

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence, Monsieur Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

A l'heure où nous commémorons la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, il Nous plaît de vous adresser personnellement et, à travers vous, aux membres de cet honorable Comité, Nos remerciements et l'expression de Notre considération pour vos efforts louables et vos bons offices, dédiés à la défense de la Cause juste et légitime du peuple palestinien et de ses droits inaliénables et imprescriptibles.

Cette célébration est l'occasion de réaffirmer la position inébranlable du Royaume du Maroc quant à la justesse et à la centralité de la question palestinienne, considérée comme la clé pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient dans le cadre de la Solution à deux Etats, qui fait l'objet d'un consensus international et en vertu de laquelle Gaza forme une partie intégrante des territoires palestiniens indépendants.

Nous réaffirmons une fois de plus la solidarité pleine et entière du Royaume du Maroc et son soutien inconditionnel au peuple palestinien dans l'exercice de son droit à l'établissement d'un Etat indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods-Est pour capitale.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La situation dramatique qui prévaut aux territoires palestiniens et plus particulièrement dans la bande de Gaza, et les défis qu'elle soulève à l'échelle régionale et internationale, interpellent la conscience mondiale et exigent une intervention décisive pour l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu global et durable. Plus d'actions communes sont également requises pour soutenir et protéger les droits humains dans les territoires palestiniens, assurer l'application des résolutions onusiennes pertinentes, veiller au respect total des dispositions du droit international et du droit international humanitaire.

Au vu des développements graves et sans précédent, survenus dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, le Royaume du Maroc exprime sa vive préoccupation quant à la situation dramatique engendrée par la poursuite de l'invasion israélienne de la Bande, laquelle a fait à ce jour des dizaines de milliers de morts et de blessés parmi les civils innocents et sans défense, a privé des millions de Palestiniens de leurs droits fondamentaux au logement, à la nourriture, aux soins, à l'eau salubre, à l'enseignement et à la sécurité et les a contraints à l'exode et à la migration en raison de l'ampleur des destructions massives ayant affecté globalement les infrastructures de la région.

En cette conjoncture particulièrement critique et inadmissible selon les normes huma-



nitaires, les principes des droits de l'Homme et les règles de la morale, le Royaume du Maroc, comme il a coutume de le faire dans différentes instances régionales et internationales, réaffirme ce qui suit :

Premièrement : la nécessité de parvenir à un cessez-le feu immédiat et durable dans la bande de Gaza et la cessation des agressions répétées visant les populations paisibles en Cisjordanie et à Al-Qods;

Deuxièmement : Assurer la protection des civils sur l'ensemble des territoires palestiniens et empêcher de les prendre pour cible et de les mettre en danger de mort ;

Troisièmement : Insister sur la nécessité de procéder sans condition ni réserve à une ouverture immédiate et permanente de tous les points de passage. Le but est d'assurer avec la fluidité requise l'arrivée en quantités suffisantes des aides humanitaires, des secours, des différentes fournitures médicales et des produits de première nécessité aux habitants de la bande de Gaza et du reste des territoires palestiniens ;

Quatrièmement : préserver, renforcer et soutenir la mission de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA en anglais) ;

Cinquièmement : Refuser tout déplacement des citoyens palestiniens et veiller au respect total du droit international et du droit international humanitaire ;

Sixièmement : lancer des négociations sérieuses et constructives pour ressusciter le processus de paix conformément aux résolutions des Nations unies et de la légalité internationale.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Certes, les années passées ont été l'occasion pour cet honorable Comité d'opérer un important bond qualitatif dans la poursuite de sa mission de soutien à la Cause palestinienne et de défense des droits du peuple palestinien,

à travers les projets et les programmes annuels conçus à cet effet.

Mais, alors que les regrettables affrontements qui secouent la région depuis plus d'un an continuent à faire rage et que se poursuit l'invasion militaire israélienne de la bande de Gaza, le monde entier est appelé, en cette journée commémorative, à se mobiliser d'urgence pour stopper la guerre et contraindre Israël à lever le siège de la bande de Gaza et à permettre le retour des personnes déplacées, dans la perspective du lancement de la reconstruction de ce qui a été détruit par la guerre.

Face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient en raison de ce contexte difficile, Nous appelons de nouveau la communauté internationale, et plus particulièrement les grands pays capables de peser de leur poids sur le conflit, à engager d'intenses efforts diplomatiques dans le cadre d'une dynamique nouvelle et efficace visant à ramener toutes les parties concernées à la table des négociations pour parvenir in fine à un règlement juste et global de la question palestinienne. Ainsi, il sera possible de construire un avenir commun pour les générations montantes, palestiniennes et israéliennes, dans le cadre de la Solution à deux Etats.

De son côté, le Royaume du Maroc soutient toutes les initiatives constructives visant à trouver des solutions pratiques pour instaurer un cessez-le-feu concret et permanent et redresser la situation humanitaire.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc, mettant à profit sa position et ses relations privilégiées avec les parties concernées et les puissances internationales agissantes, poursuivra inlassablement ses efforts coutumiers afin de réunir les conditions propices à un retour à la table des négociations, considérée comme la seule voie pour mettre un terme à ce conflit et pour instaurer la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

La tenue des réunions de ce comité est

l'occasion pour Nous de saluer et d'encourager toutes les initiatives de réconciliation nationale entre les frères palestiniens, mises au service du noble projet qu'ils poursuivent afin d'établir leur Etat indépendant. A ce propos, Nous réaffirmons Notre soutien total à l'Autorité nationale palestinienne, sous la direction de Notre frère, Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, dans ses efforts visant à concrétiser les ambitions du peuple palestinien frère qui aspire à la liberté, à l'indépendance, à la sécurité, à l'unité et à la prospérité.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les mesures unilatérales et les provocations israéliennes répétées, dont la Ville Sainte d'Al-Qods fait l'objet, sabordent les efforts d'apaisement et sapent toute initiative internationale visant à stopper les actes de violence et à calmer les tensions.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, issu de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), Nous veillons personnellement à déployer tout ce qui est en notre pouvoir et à tout mettre en œuvre afin de préserver le statut juridique, historique et démographique d'Al-Qods, en tant que haut lieu de rencontre pour les adeptes des trois religions monothéistes.

A cet égard, Nous réaffirmons que le Royaume du Maroc poursuivra sans relâche ses efforts pour défendre la Cité sacrée à travers l'action politique et diplomatique.

En outre, l'Agence Bait Mal Al-Qods, organe exécutif du Comité Al-Qods, poursuivra la réalisation de programmes et de projets concrets qui tendent fondamentalement à préserver l'identité culturelle de la Ville Sainte, à améliorer la situation sociale et les conditions de vie de la population maqdessite et à appuyer sa résistance.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des conditions humanitaires catastrophiques que nos frères endurent à Gaza, J'ai ordonné à trois occasions que soient envoyées des aides humanitaires et médicales urgentes à la bande de Gaza. Acheminées à travers une voie inédite qui a été ouverte à cet effet, elles ont eu la particularité de renfermer, outre des médicaments de base, du matériel pour soigner les brûlures et prendre en charge les urgences chirurgicales, à un moment où le secteur de la santé à Gaza se trouve au bord de l'effondrement, en raison d'une pénurie de fournitures médicales et de médicaments.

Reflet d'un engagement sincère et constant, les efforts et les démarches engagés par le Royaume du Maroc en faveur de la question palestinienne sont appuyés sur le terrain par des mesures concrètes qui emportent l'adhésion totale de nos frères palestiniens, tant de la part de la direction que du côté du peuple.

En saluant les efforts sincères et constants de votre honorable Comité, Nous lui réitérons Notre appui total dans la noble mission qu'il poursuit afin de faire triompher les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien et d'apporter son concours aux efforts internationaux visant à instaurer un climat de paix, de stabilité, de coexistence et de prospérité pour tous les peuples de la région.

Que Dieu guide vos pas et vous accorde plein succès dans votre entreprise.

Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh"

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre les violences à l'égard des femmes

L'OFI déterminée à poursuivre son combat pour l'instauration d'une justice sociale globale



A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre les violences à l'encontre des femmes, coïncidant annuellement avec le 25 novembre, l'Organisation des Femmes Itihadies (OFI) a émis un communiqué mettant en avant, à l'instar de toutes les organisations homologues à travers le monde, sa détermination à se déployer tous azimuts pour asseoir « une justice sociale globale face à toutes les formes de violences » affectant les femmes.

L'OFI souligne qu'elle s'aligne sur l'action de toutes les organisations des femmes à travers le monde s'activant dans la lutte pour la démocratie et les droits humains dans leur universalité et leur globalité.

L'Organisation du secteur féminin de l'Union socialiste des forces populaires note qu'alors que les développements technologiques escomptent la lutte efficace contre les disparités et lacunes impactant les libertés et les droits, « ils n'ont fait, tout au contraire, que laisser émerger d'autres formes de violences et d'atteintes aux droits des femmes.

Cela dénote comme il est relevé dans le communiqué de l'OFI que les manifestations de violences et de ségrégation affectant les femmes puisent leur entêtement dans les contextes culturels et sociétaux mais aussi dans les politiques publiques qui « normalisent » la violence, étant incapables de garantir la protection et la préservation des droits supposés être totalement et naturellement acquis.

Pour le collectif des femmes itihadies, les sociétés, en dépit de tous les développements réalisés, ne sont pas parvenues à se défaire des séquelles des structures masculinistes qui contrôlent l'ensemble des instances culturelles, économiques et politiques de même que la totalité des institutions concernées par le devenir social.

Par ailleurs, l'Organisation des femmes itihadies considère cette commémoration comme une opportunité de confirmation des revendications scandées à tout bout de champ appelant à l'impératif d'actualiser toutes les lois relatives à la protection des femmes contre les violences dont elles sont victimes et toutes les expressions et formes de différenciation basées sur le genre.

Dans cette veine, l'OFI alerte l'opinion publique quant aux menaces avérées de la recrudescence des « crimes électroniques » ayant un lien avec les violences à l'encontre des femmes qui revêtent « de nombreuses postures telles que les discours chargés de haine vis-à-vis des femmes, les appels rétrogrades faisant prévaloir la pratique de la tutelle sur les femmes, le harcèlement, la calomnie et le dénigrement ».

Le communiqué de l'Organisation du secteur féminin itihadi développe, là-dessus, que les formes de violences traditionnelles rejoignent celles de la violence numérique, persistant à empêcher la poursuite de la scolarisation des jeunes filles et à perpétrer les crimes de violences, de viols, de harcèlement et d'agressions

en plein milieu de l'espace public...

D'autre part, le communiqué de l'OFI, tout en reconnaissant les avancées acquises en matière « de respect des droits élémentaires des femmes », estime que cela demeure, hélas, insuffisant et partiel, notamment en observant la persistance de pratiques violentes contre les femmes envers lesquelles certaines instances de l'Etat affichent paradoxalement une indulgence disproportionnée, en particulier dans les lieux de travail ou à l'intérieur des foyers conjugaux, ou encore dans les structures de transport public. Pis encore des scènes de violence ont été constatées même lors de réunions de collectivités locales, en particulier celles se rapportant à des élections de bureaux ou au vote de bud-

gets communaux...

L'OFI, déclare le communiqué, considère à l'occasion de cet événement planétaire que la responsabilité des gouvernements successifs s'avère patente quant à la mise en œuvre nécessaire de politiques publiques destinées à l'éradication de toutes les formes de violence contre les femmes, « notamment par le biais de l'investissement optimal favorisé par les secteurs de l'enseignement, la communication et la culture en tant que potentialités à même d'assurer la sensibilisation concernant le danger de telles agressions affectant non seulement les femmes mais l'ensemble de la société quant à la réalisation du développement durable ».

Rachid Meftah

Internationale socialiste des femmes

Déclaration sur les violences de genre et la protection des femmes

Les violences de genre restent l'une des plus grandes menaces à l'intégrité et à la dignité des femmes à travers le monde. Dans la vie quotidienne et dans chaque recoin de nos sociétés, les femmes sont confrontées à des abus physiques, psychologiques et économiques visant à limiter leur liberté, à réduire leur voix au silence et à compromettre leur autonomie.

La violence contre les femmes est une pandémie mondiale qui persiste dans tous les contextes, y compris dans les zones de conflit armé, comme dans diverses régions d'Afrique, d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient. Dans ces environnements, les femmes sont particulièrement exposées à des niveaux extrêmes d'abus et d'exploitation en raison de leur genre et de la précarité de leur situation.

Il est essentiel que la communauté internationale et les dirigeants de toutes confessions s'unissent pour défendre sans relâche les femmes et les filles. Cela inclut la mise en œuvre de mesures efficaces et urgentes pour éradiquer les violences de genre sous toutes leurs formes et protéger celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité. La justice pour les victimes est une priorité et les auteurs de ces actes inacceptables doivent être poursuivis sans aucune impunité.

Depuis l'Internationale socialiste des femmes, nous réaffirmons notre engagement dans la lutte contre les violences de genre et pour la création d'un environnement sûr, égalitaire et juste pour toutes les femmes. Nous ne cesserons de nous battre tant que chaque femme, dans n'importe quel coin de la planète, ne vivra pas libre de peur et d'oppression. La protection des droits et de la dignité des femmes n'est pas seulement un objectif, mais une obligation morale que nous assumons avec une détermination totale.

**Socialist
International
Women**



Omar Zniber préside à Genève un débat de l'Organisation internationale des employeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme

Le président du Conseil des droits de l'Homme, Omar Zniber, a présidé, mardi au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, un débat sur l'entreprise et les droits de l'Homme, organisé par l'Organisation internationale des employeurs (OIE), dans le cadre du 13ème Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (25-27 novembre).

Invité de Business caucus annuel de l'OIE, qui regroupe les plus grandes entreprises multinationales mondiales, M. Zniber a souligné l'importance des entreprises et des gouvernements dans la promotion des droits de l'Homme, surtout dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, d'incertitudes économiques mondiales et de diverses crises.

M. Zniber, également ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'Office de l'ONU à Genève, a rappelé les Principes directeurs

des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme. Adoptés en juin 2011, ces principes, qui définissent les obligations des Etats et la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme, reposent sur trois piliers : protéger, respecter et remédier. Les entreprises multinationales jouent un rôle crucial dans le développement économique et la stabilité politique, a-t-il relevé, soulignant qu'elles doivent respecter les droits de l'Homme et contribuer à la bonne gouvernance.

Il a, par ailleurs, rappelé les mesures concrètes prises par le Conseil des droits de l'Homme pour mettre en œuvre les principes directeurs des Nations unies, notamment à travers la création d'un groupe de travail intergouvernemental sur les entreprises transnationales et les droits de l'Homme, ainsi que l'organisation de dialogues de haut niveau sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle. Le président du Conseil des droits de l'Homme a, par

ailleurs, souligné le rôle majeur dévolu à l'OIE (à l'ère de la numérisation) afin de promouvoir, diffuser et mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, appelant à développer une stratégie concertée pour un nouveau contrat social à même de réaliser la justice sociale comme fondement d'une paix durable, d'une prospérité partagée, de l'égalité des chances et d'une transition juste.

A une époque où les changements s'accroissent, un partenariat public-privé est nécessaire pour prévenir et traiter le risque d'impact négatif sur les droits de l'Homme lié aux activités des entreprises, et fournir le cadre internationalement accepté pour améliorer les normes et les pratiques à cet égard, a-t-il conclu.

Basée à Genève, l'OIE constitue le plus vaste réseau mondial du secteur privé, avec plus de 150 organisations d'employeurs affiliées et regroupant

50 millions d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dans 144 pays. Elle est la seule représentante de l'entreprise au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), également basée à Genève.

Le Forum des Nations unies est le plus grand rassemblement annuel au monde sur les entreprises et les droits de l'Homme, avec plus de 2.000 participants issus de gouvernements, d'entreprises, de groupes communautaires et de la société civile, de cabinets d'avocats, d'organisations d'investisseurs, d'organes des Nations unies, d'institutions nationales de défense des droits de l'Homme, de syndicats, d'universités et de médias. Il a été créé en 2011 par le Conseil des droits de l'Homme pour servir de plateforme mondiale aux parties prenantes afin de discuter des tendances et des défis liés à la mise en œuvre des Principes directeurs et de promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'Homme.

L'interdiction par le Maroc des transactions en cryptomonnaies aura eu peu d'effet

Vers un cadre législatif visant à allier prudence et innovation



Après plusieurs mois de fluctuations, le bitcoin (BTC) a atteint, vendredi dernier, un sommet sans précédent de 98.000 dollars. Porté par «l'effet Trump», ce record reflète à la fois l'évolution spectaculaire des cryptoactifs et leur démocratisation croissante à l'échelle mondiale.

Créée en 2009, cette monnaie numérique a bouleversé les codes traditionnels de l'économie et continue de susciter un engouement croissant. Au Maroc, cependant, le cadre juridique demeure rigide, imposant une interdiction stricte des transactions en cryptomonnaies depuis 2017. Mais cette interdiction, justifiée à l'époque par la protection des consommateurs et le respect de la réglementation des changes, peine à dissuader une partie de la population, particulièrement les jeunes qui sont de plus en plus nombreux à succomber à la tentation des cryptomonnaies. A en croire les chiffres de Binance, une plateforme mondiale d'échange de cryptomonnaies et de gestion de portefeuille de devises numériques, le Royaume fait partie des quatre pays africains où le bitcoin est le plus échangé et se classe au premier rang en Afrique du Nord. Cet attrait, bien que limité par les restrictions réglementaires, révèle une double dynamique : un intérêt croissant pour les opportunités offertes par les cryptomonnaies et une méfiance envers les circuits financiers traditionnels, souvent jugés coûteux et rigides.

Face à cet engouement, les autorités marocaines ont pris conscience qu'une

simple interdiction ne suffirait pas à contenir l'essor de ces actifs numériques. Bank Al-Maghrib (BAM), sous l'impulsion de son gouverneur Abdellatif Jouahri, a amorcé un virage stratégique en élaborant un cadre législatif destiné à encadrer l'usage des cryptoactifs. Un projet de loi en cours d'adoption vise à concilier prudence et innovation. Selon Abdellatif Jouahri, cette approche permettra de protéger les investisseurs et les usagers tout en exploitant les opportunités offertes par ces innovations. «Dans cette optique, BAM a préparé un projet de loi encadrant les cryptoactifs qui est actuellement dans le circuit d'adoption», a-t-il indiqué dans son allocution à l'occasion de la 4^{ème} édition du Symposium régional de haut niveau sur la stabilité financière. Ce tournant marque un moment charnière dans la stratégie marocaine, où la question n'est plus d'interdire ou non, mais de réguler intelligemment pour tirer parti des avantages sans compromettre la stabilité du système financier.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib explore les perspectives offertes par les monnaies digitales de banques centrales (MDBC). Ces dernières, perçues comme des alternatives crédibles aux cryptomonnaies privées, pourraient jouer un rôle clé dans l'élargissement de l'inclusion financière, un enjeu majeur pour une partie de la population marocaine encore exclue du système bancaire. «Nous cherchons à déterminer dans quelle mesure cette nouvelle forme de monnaie pourrait contribuer à la réalisa-

tion de certains objectifs de politique publique notamment en matière d'inclusion financière», a souligné Abdellatif Jouahri.

Les MDBC, en tant que version numérique de la monnaie nationale, pourraient, en fait, renforcer la transparence, améliorer la traçabilité des flux financiers et réduire les coûts des transactions. En outre, elles s'inscrivent dans une tendance mondiale où de nombreux pays, comme la Chine avec son e-yuan, expérimentent des projets similaires pour moderniser leurs économies.

Alors que le projet de loi progresse dans les arcanes législatifs, le Maroc se

positionne en précurseur régional dans la régulation des cryptomonnaies et des MDBC. Ces dernières, souvent perçues comme une menace par les institutions financières traditionnelles, s'imposent désormais comme un catalyseur de transformation. Pour le Maroc, la question n'est plus de savoir si cette transformation doit avoir lieu, mais plutôt comment en tirer profit tout en protégeant ses citoyens. L'interdiction pure et simple a montré ses limites. Désormais, l'avenir repose sur une régulation éclairée et proactive, capable de transformer un défi en opportunité.

Mehdi Ouassat

Les Marocains de plus en plus tentés par le bitcoin

La hausse du cours du bitcoin a stimulé la demande de cryptomonnaie dans le monde entier. Au Maroc, une combinaison de curiosité et de désir d'autonomie financière a poussé de nombreux Marocains à se ruier vers le BTC, malgré son interdiction par la loi. En effet, en raison de la nature décentralisée des cryptomonnaies, il est tout simplement impossible de les interdire dans les faits ou même de restreindre leur utilisation. Aucun Etat n'a la capacité de le faire. Beaucoup de Marocains, même s'ils ne sont pas autorisés à acheter directement des cryptomonnaies à l'aide de leurs comptes bancaires, utilisent des plateformes d'échange pair-à-pair (peer-to-peer ou P2P), également appelées de gré-à-gré, telles que Binance, Paxful ou Bisq qui offrent, entre autres moyens de paiement, les virements bancaires ou le paiement en cash pour effectuer des transactions de cryptomonnaie.

On peut comparer ce genre de plateforme à des sites d'annonces, où le vendeur de cryptomonnaie place son offre, entre en contact avec l'acheteur et tous les deux se mettent d'accord sur le moyen de paiement. Celui-ci se fait le plus souvent en cash. L'avantage de ce système pour les Marocains est qu'il leur permet d'effectuer des transactions sans avoir à partager leurs informations personnelles. Il s'agit d'une sorte de garantie lorsque les transactions sont effectuées dans un pays où les cryptomonnaies sont interdites, comme c'est le cas au Maroc.

Les traders marocains sont donc de plus en plus nombreux à recourir à ce genre de plateforme. Une simple visite de Binance par exemple montre que les offres en dirhams sont nombreuses et que rien n'est plus facile que de trouver des vendeurs ou des acheteurs marocains. Bien que les chiffres exacts sur les transactions n'aient pas été publiés, plusieurs indicateurs permettent de se faire une idée de la tendance.

Zoom sur le rapport 2023 de l'OMP

Surpopulation carcérale, récidive et peines alternatives au Maroc



L'Observatoire marocain des prisons (OMP) a présenté son rapport annuel 2023, dévoilant les défis auxquels font face les établissements pénitentiaires marocains. Avec une analyse approfondie, le rapport soulève les problématiques de la surpopulation carcérale, des lacunes dans la gestion des récidives et de la mise en œuvre des peines alternatives.

Peines alternatives, un leur d'espoir

Lors d'une conférence de presse organisée mardi dernier à Rabat pour présenter ce rapport annuel, le bâtonnier Abderrahim El Jamaï a mis l'accent sur les peines alternatives dont la loi n° 43.22 est entrée en vigueur après sa publication dans le Bulletin officiel le 22 août dernier.

« Le sujet des prisons et des détenus est devenu une préoccupation nationale touchant toute la société. Il ne s'agit plus uniquement d'un lieu de sanction, mais d'un espace pour réhabiliter et reconstruire l'humain », a assuré le bâtonnier lors de cette conférence à laquelle ont pris part des représentants d'institutions (Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion-DGAPR, CNDH...) et d'ONG (OMDH...), tout en soulignant que le système pénitentiaire ne doit plus se limiter à infliger des peines, mais doit contribuer

à la réinsertion sociale des détenus.

Selon Abderrahim El Jamaï, le nouveau cadre juridique prévoit des peines alternatives à celles privatives de liberté, telles que le travail d'intérêt général ou le bracelet électronique, réduisant ainsi le recours à l'incarcération, rappelant que la mise en œuvre de ces peines nécessite l'implication de plusieurs acteurs : les juges, les administrations publiques, les associations de la société civile, et les experts en sciences sociales. « Une approche collective et rigoureuse est essentielle pour leur application efficace », a-t-il fait savoir.

Il a également indiqué que le juge joue un rôle central dans la sélection des détenus pouvant bénéficier des peines alternatives, après consultation des différentes parties (procureurs, avocats, experts).

Surpopulation carcérale

Selon ce rapport dont la teneur a été présentée par le président de l'OMP, Abdellatif Rafoua, la population carcérale atteignait 102.653 détenus en 2023. Ce taux de surpopulation, évalué à 159%, continue de créer des conditions de détention indignes : espaces restreints, propagation de maladies et manque de ressources essentielles.

Et malgré la construction de nouvelles prisons, comme celles d'El Jadida et Tamesna, ces infrastructures restent insuffisantes pour résoudre durablement ce problème. Selon l'OMP, une réforme

profonde de la politique pénale s'impose.

D'après la même source, la détention provisoire constitue une cause majeure de surpopulation (38%). Cette mesure temporaire est trop souvent utilisée, alimentant ainsi la surpopulation carcérale. L'OMP insiste sur la nécessité d'encadrer strictement le recours à cette mesure, conformément aux normes internationales qui la considèrent comme une exception.

Récidive, un échec de la réhabilitation

Le phénomène de la récidive demeure préoccupant et révèle les insuffisances des programmes de réhabilitation. L'OMP a noté un taux particulièrement élevé de récidive dans les crimes liés aux vols et aux stupéfiants, notamment chez les jeunes et les mineurs.

Le ministre de la Justice a reconnu en 2023 l'incapacité des politiques actuelles à prévenir efficacement les récidives. Ces résultats pointent un manque d'accompagnement post-carcéral et l'absence de stratégies pour intégrer les anciens détenus dans la société. L'OMP appelle à la création de centres d'accueil et de réinsertion ainsi qu'à la mise en place de programmes éducatifs et professionnels adaptés.

Il estime également que la récidive est souvent le résultat de conditions socio-économiques difficiles et d'un manque de suivi, préconisant une approche basée sur l'intégration sociale et une réforme du

système pénal pour rompre ce cycle.

Abolition de la peine de mort

Par ailleurs, l'OMP a réitéré son appel à abolir définitivement la peine de mort au Maroc, en conformité avec les engagements internationaux. Bien qu'aucune exécution n'ait eu lieu depuis 1993, les condamnations persistent, soulignant l'urgence d'une réforme.

Ce rapport constitue un appel à l'action en vue de réformer profondément le système pénal marocain, en plaçant la dignité humaine et la réhabilitation au cœur des politiques publiques.

Traitement des plaintes

Pour sa part, Abdellah Mesdad a présenté un aperçu sur les plaintes reçues et traitées par l'OMP durant l'année 2023, affirmant que les plaintes liées aux transferts des détenus occupent une place importante. Certains cas ont été résolus positivement grâce au dialogue entre l'OMP et la DGAPR.

Selon lui, certaines plaintes nécessitent un dialogue entre différents acteurs, notamment la DGAPR, les juges, et les organisations de la société civile, pour aboutir à des solutions convenables, tout en précisant que l'OMP appelle à des réformes structurelles afin de garantir un meilleur suivi des plaintes, de renforcer les mécanismes de prévention des abus et d'améliorer les conditions de détention.

Mourad Tabet

Nasser Bourita lors des travaux du 10^{ème} Forum global de l'Alliance des civilisations

Sous la conduite de Sa Majesté le Roi, le Maroc ne s'est pas contenté de faire l'éloge du dialogue, il l'a incarné

Dans son intervention à l'occasion du 10^{ème} Forum global de l'Alliance des Civilisations, tenu à Cascais, près de Lisbonne, M. Bourita a relevé que le Maroc, par ses choix et ses actions, trace une voie singulière et une expérience unique, qui sont autant de sources d'inspiration pour l'Alliance des civilisations et ses membres, soulignant que "sous la conduite de Sa Majesté le Roi, le Maroc ne s'est pas contenté de faire l'éloge du dialogue, il l'a incarné".

Citant les propos de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans Son Message adressé aux participants au 9^{ème} Forum de l'Alliance, M. Bourita a rappelé que le Royaume se mobilise au sein de l'Alliance "pour des raisons substantielles à son identité" et «des raisons inhérentes à ses engagements». Le Maroc, selon les mots de Sa Majesté, «promeut l'ouverture comme une culture de la paix», «vit la religion comme un instrument de paix» et «œuvre pour le développement en tant que pilier de la paix», a rappelé le ministre.

Ainsi, «Sa Majesté le Roi Mohammed VI le dit : l'avenir se construit avec des mains tendues, pas avec des poings serrés», a poursuivi M. Bourita, assurant que pour le Maroc "cet avenir passe par l'Afrique".

Le ministre a souligné que «l'Afrique, promesse vivante pour elle-même et pour le monde ; l'Afrique, creuset de tant d'enjeux : jeunesse, climat, sécurité alimentaire, migration et dialogue interreligieux» est aussi une "terre de solutions", avec le réservoir de la vitalité de l'humanité et de la croissance du monde. À ce continent de tous les espoirs, l'Alliance doit tendre la main davantage, a-t-il estimé, regrettant que l'Afrique soit sous-représentée au sein de l'Alliance, avec seulement 20% des membres du Groupe des



amis, dont à peine 15% de Subsahariens. "Cette iniquité stratégique abat un angle mort sur une perspective essentielle", a-t-il dit.

Plus qu'une simple réparation, le Maroc appelle à bâtir une véritable géopolitique de la solidarité, a, d'autre part, soutenu M. Bourita, relevant que l'Alliance des civilisations est est l'enceinte idoine, puisqu'elle peut forger des consensus éthiques, notamment face aux

défis climatiques, humanitaires, sanitaires et technologiques.

Organisée sous le thème "Restaurer la confiance et modeler l'avenir", cette 10^{ème} édition questionne deux décennies de dialogue, pour mobiliser autour d'un idéal commun, à savoir la paix. Or, d'après M. Bourita, "cet idéal est fissuré de toutes parts".

"Trop souvent, l'injustice se répand et les extrêmes s'entrechoquent, trop souvent, le

terrorisme rallie le séparatisme, dans l'espoir illusoire de prospérer ensemble et trop souvent, la guerre épuise sans jamais se fatiguer : en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient", a-t-il déploré. "Et pendant ce temps, le changement climatique défie l'avenir et méprise une humanité qui ose à peine le combattre". Dans cette énumération tragique, la situation à Gaza et plus largement en Palestine et au Liban, incarne ces fractures que l'Alliance a précisément été créée pour combler, a-t-il dit.

Ainsi, la communauté internationale doit agir avec toutes ses forces, l'Alliance en tête, "non comme une institution de plus, mais comme une conscience universelle face à un péril universel", a préconisé le ministre. En 20 ans d'existence, l'Alliance a fait ses preuves à travers une série de rencontres aux quatre coins du monde et à chaque étape, "le Maroc ne s'est pas contenté de faire l'éloge du dialogue, il l'a incarné", a-t-il souligné.

Ainsi, il a rappelé l'Appel de Jérusalem, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Pape François, en mars 2019, la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, de juin 2022 à Marrakech, et la Déclaration de Fès de novembre 2022, valant sentinelle contre les extrémismes. Le ministre a également rappelé le Plan d'action de Rabat contre l'incitation à la haine nationale, raciale et religieuse, et la proclamation du 18 juin comme "Journée internationale de la lutte contre les discours de haine", fruit d'une initiative portée par le Maroc à l'Assemblée générale de l'ONU.

M. Bourita a conclu par l'expression de la satisfaction du Maroc quant à l'ouverture, le 6 décembre, de la Chaire de l'Alliance des civilisations de l'Université Euromed de Fès. "Cette Chaire arrime durablement le Maroc à l'Alliance et l'Alliance au Maroc".

Le Maroc met en lumière à Vienne son expertise en matière de recherche nucléaire

Le Maroc s'est distingué au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avec un stand dédié à la mise en relief de la contribution substantielle des institutions marocaines en matière de recherche nucléaire et de formation des cadres africains pour l'utilisation des applications nucléaires à des fins pacifiques. À l'occasion des travaux de la Conférence ministérielle de l'AIEA sur les applications nucléaires et la coopération technique, qui se tient à Vienne du 26 au 29 novembre 2024, le Royaume a été le seul pays africain et arabe à disposer d'un stand au siège de l'Agence, aux côtés des Etats-Unis, de la Chine, du Brésil, de l'Allemagne, de l'Équateur, de la Malaisie et de la République de Corée.

Sous le thème «Partageons l'expérience du Maroc en matière des sciences nucléaires pour le renforcement des capacités nationales en Afrique», le stand présente les différentes actions menées par les institutions scientifiques marocaines pour le partage du savoir-

faire national avec les pays africains, conformément à la Haute Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant à promouvoir le partage du savoir en tant que meilleur pilier de la coopération Sud-Sud. Le directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, a saisi cette occasion pour se féliciter du partenariat avec le Maroc qui porte sur plusieurs secteurs clés de développement, notamment l'agriculture et la santé, tout en soulignant que l'expertise du Maroc en matière de sciences nucléaires est un atout fort pour le développement national et régional.

De son côté, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane, a indiqué que ce stand témoigne de l'engagement du Maroc, de longue date, en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi pour le partage des expériences et le renforcement des capacités nationales africaines dans tous les domaines en faveur du dévelop-

pement du continent africain.

Pour sa part, le directeur général du Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN), Hamid Marah, a affirmé que les institutions scientifiques marocaines sont au service de l'Afrique et a saisi cette importante occasion pour présenter un ouvrage scientifique intitulé «Les Sciences et techniques nucléaires au Service d'une gestion durable des ressources en eau au Maroc». Cet ouvrage compile, sur plus de vingt-cinq ans, les travaux réalisés par le CNESTEN, la Direction générale de l'hydraulique et les Agences des bassins hydrauliques, en matière de gestion des ressources en eau, dans le but d'en assurer une exploitation responsable, grâce à l'intégration des applications nucléaires et isotopiques.

Mis en place en coopération entre la mission permanente du Maroc à Vienne et l'AIEA, le stand est animé par le CNESTEN avec la participation des principales institutions nationales concernées, à savoir l'Agence

marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR), le CHU-Ibn Sina, le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA).

En plus de MM. Grossi, Farhane et Marah, l'inauguration du stand a connu la présence des ministres ivoiriens de l'Agriculture, Kobenan Kouassi Adjoumani et de la Santé, Pierre Dimba, ainsi que de l'ambassadeur représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales à Vienne, Yacouba Cisse.

Des hauts responsables de l'AIEA, le président du Groupe africain à Vienne, les ambassadeurs accrédités dans la capitale autrichienne et les directeurs généraux de l'AMSSNuR et du CNRST, respectivement Said Mouline et Jamila Alamie, ont également pris part à la cérémonie.

Devant le CPS de l'UA

Le Maroc condamne fermement tout soutien aux mouvements séparatistes et terroristes

Le Maroc a fermement condamné, mardi à Addis-Abeba devant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), tout soutien aux mouvements séparatistes et terroristes.

Intervenant lors de la réunion du CPS de l'UA sur "Le renforcement des mécanismes de lutte contre l'exploitation des ressources naturelles par les groupes armés et terroristes", l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, a souligné la causalité manifeste entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les dynamiques sécuritaires en Afrique, avec le rôle des activités illicites liées à ces ressources dans le renforcement des capacités des groupes armés et criminels, et ses répercussions dangereuses sur la stabilité des pays touchés.

M. Arrouchi a précisé que les groupes armés et terroristes se nourrissent de l'absence de l'autorité de l'Etat sur les territoires de leurs actions et cherchent de surcroît à s'accaparer le contrôle des territoires où ils sévissent, en transgressant l'intégrité territoriale des Etats en violation flagrante de leur souveraineté.

Il a souligné la tendance inquiétante qui se développe dans le cadre du nexus terrorisme-séparatisme, qui ne fait que grossir la taille de la menace qui guette au quotidien notre continent.

Le diplomate marocain a condamné la menace à la stabilité des Etats qui n'est pas uniquement le fait de groupes armés terroristes et séparatistes, mais qui résulte également de politiques belliqueuses des régimes autoritaires qui cherchent à créer, mobiliser et soutenir des mouvements séparatistes dans l'ultime objectif de servir des agendas déstabilisateurs perfides aux moyens d'idéologies passées éculées, et ce, en violation flagrante des principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires internes des Etats, consacrés dans la Charte des Nations unies et les instruments de l'Institution panafricaine.

"Si le succès de toute stratégie de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les groupes armés séparatistes et terroristes repose sur une mobilisation conséquente de nos capacités sécuritaires, elle reste aussi tributaire de l'activation des leviers de développement et de résilience



communautaire, d'où la pertinence d'adopter une approche holistique, fondée sur le nexus paix, sécurité et développement", a-t-il indiqué.

Il a, en outre, réitéré l'impératif d'œuvrer pour minimiser les vulnérabilités et maintenir la cohésion collective, avec la même détermination, dans le

but de préserver la stabilité et l'unité nationale ainsi que l'intégrité territoriale des Etats africains.

Tout en appelant à renforcer les mécanismes de lutte contre l'exploitation des ressources naturelles par les groupes armés et terroristes en Afrique et à promouvoir leur rôle dans la

préservation de la stabilité et de l'unité nationale des Etats africains, M. Arrouchi a mis en avant l'importance de lutter efficacement contre la coopération et les liens entre les terroristes et autres criminels, ainsi que les mouvements séparatistes liés à la criminalité transnationale organisée.

Mohamed Arrouchi : L'adhésion de l'UA au G20, une opportunité pour accélérer le processus de développement en Afrique



L'adhésion de l'Union africaine (UA) en tant que membre permanent du G20 est un moment historique, confirmant la place croissante de l'Afrique dans l'échiquier multilatéral international, a affirmé l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'UA et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi.

Lors de la 23ème session extraordinaire du Conseil exécutif de l'UA, tenue lundi, M. Arrouchi a souligné que cette adhésion représente un tournant décisif pour l'UA, offrant une opportunité unique d'insuffler une nouvelle dynamique à l'organisation.

Elle constitue également un levier important pour accélérer la mise en œuvre des objectifs et aspirations de l'Agenda 2063, a-t-il relevé, indiquant que cette avancée stratégique ne doit pas être perçue uniquement comme un acte symbolique ou une recherche

d'assistance auprès des partenaires, mais plutôt comme une véritable chance pour l'UA de renforcer sa présence sur la scène internationale et de contribuer activement à la gouvernance mondiale.

Par ailleurs, le diplomate a estimé que cette nouvelle dynamique dépend de l'activation rapide d'une Unité de coordination, expliquant que cette dernière sera chargée d'assurer une participation efficace et efficiente de l'UA aux réunions du G20.

Elle devra notamment garantir une gestion rationnelle des ressources, ainsi qu'une définition claire et transparente des positions unifiées et solides reflétant les intérêts prioritaires de l'Union et les attentes des Etats membres, a-t-il enchaîné, notant que cette coordination optimale avec les départements techniques de la Commission de l'UA (CUA) et les Etats membres vise à faire

de cette participation un moteur de développement pour le continent et à renforcer son rayonnement sur la scène mondiale.

M. Arrouchi a également insisté sur l'importance de préserver le rôle central et la visibilité de la Commission dans ce processus, rappelant que la CUA, en tant que garante de la mémoire institutionnelle et de la continuité de l'organisation, doit continuer à jouer un rôle clé dans la défense des intérêts vitaux du continent.

Le diplomate a, en outre, appelé à la tenue de réunions périodiques pour suivre les contributions de l'UA dans le cadre des différentes activités du G20, précisant que ces rencontres permettront de garantir un suivi rigoureux des résultats obtenus lors des réunions et d'élaborer des positions pertinentes sur des questions urgentes et stratégiques pour le continent.

Changement climatique



Des promesses peu amènées pour les pays africains

Spécial réalisé par Hassan Bentaleb

Des applaudissements polis, mais peu d'avancées significatives. La 29^{ème} conférence mondiale sur le climat s'est achevée à Bakou, en Azerbaïdjan, dimanche 24 novembre, dans une atmosphère morose. Si un accord financier a été arraché au terme d'intenses négociations, il reste bien loin des ambitions portées par les pays africains.

Objectifs ambitieux, résultats décevants

Dès leur arrivée à Bakou le 11 novembre, les négociateurs africains avaient fixé un objectif clair : obtenir 1.300 milliards de dollars par an à partir de 2025 pour financer leur adaptation aux effets du changement climatique. Cet objectif, bien que jugé ambitieux, reflétait l'urgence pour le continent, qui subit de plein fouet les conséquences des inondations, sécheresses et vagues de chaleur amplifiées par la crise climatique. A ce jour, les pays développés ne financent ces efforts qu'à hauteur de 100 milliards de dollars par an, un montant largement insuffisant.

Cependant, l'accord obtenu, après deux nuits de prolongations, est jugé dérisoire. Les pays développés se sont engagés à fournir "au moins 300 milliards de dollars" annuels d'ici 2035. Ce montant est bien en deçà des attentes des pays africains. Ali Mohamed, négociateur kényan et représentant du groupe africain, a exprimé sa déception : "C'est trop faible, trop tardif et trop flou pour répondre aux besoins urgents de notre continent".

Un financement jugé insuffisant et ambigu

L'accord prévoit que cette somme provienne des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs pays européens. Les fonds devraient aider les pays en développement à

faire face aux impacts climatiques tout en investissant dans des énergies bas carbone. Pourtant, pour Mohamed Adow, directeur de Power Shift Africa, ces engagements restent vagues et manquent de substance. Dans un message publié sur X (ex-Twitter), il a dénoncé "une grande évasion" orchestrée par les pays riches : "Sans argent réel sur la table et avec des promesses irresponsables, ils tentent de fuir leurs responsabilités climatiques".

Des critiques sévères des ONG et experts

Le Climate Action Network (CAN), une coalition de nombreuses ONG environnementales, a qualifié cette COP de "la plus horrible depuis des années". Sa directrice exécutive, Asneem Essop, a accusé les pays développés de "mauvaise foi" et de chercher à "trahir" les pays du Sud. Ces accusations reflètent un sentiment d'injustice partagé par de nombreux observateurs, qui estiment que les négociations n'ont pas tenu compte des besoins réels des nations les plus vulnérables.

Faten Aggad, directrice d'African Future Policies Hub, partage cette frustration : "Je comprends le désir des négociateurs de ramener un accord, mais pas à n'importe quel prix. Un non-accord aurait été préférable à celui-ci, où les pays africains n'obtiennent pas les fonds nécessaires pour s'adapter au changement climatique".

La justice climatique au cœur du débat

Pour François Gemenne, membre du GIEC et président du conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme, cette COP aurait dû marquer une étape décisive vers une justice climatique. Selon lui, les 1.300 milliards de dollars demandés par les pays africains ne sont pas exagérés, mais

parfaitement légitimes. Il rappelle que les besoins de transition énergétique en Afrique sont immenses, citant des comparaisons frappantes : "Il y a aujourd'hui plus de panneaux solaires en Belgique que sur l'ensemble du continent africain. Cela illustre l'ampleur des financements nécessaires. En France, la transition énergétique nécessite 67 milliards d'euros par an, un montant cinq fois supérieur pour un continent bien plus vaste et exposé".

Des négociations sous pression

Gaïa Febvre, représentante française du Réseau Action Climat, a critiqué les méthodes des pays développés : « Ils ont contraint les pays en développement à accepter un accord défavorable, en annonçant un montant à la dernière minute ».

Même les pays riches ne se sont pas déclarés pleinement satisfaits. Agnès Pannier-Runacher, ministre française de la Transition écologique, a reconnu les lacunes de l'accord : « C'est un texte sans ambition, difficilement négocié, qui n'est pas à la hauteur des enjeux ».

Les 39 pays contributeurs avaient espéré élargir la base des donateurs à des nations comme la Chine, l'Arabie Saoudite, Singapour ou la Corée du Sud, invoquant l'évolution des capacités économiques depuis 1992. Bien que le texte final invite ces pays à contribuer, il ne le fait que « sur une base volontaire », laissant peu d'espoir pour une participation effective.

Des marchés du carbone controversés

Un des rares points validés à Bakou concerne les règles des marchés internationaux du carbone. Deux mécanismes ont été approuvés, à la fois, un marché privé, sous la

supervision des Nations unies, qui générera des crédits grâce à des projets bas carbone ou de captation des émissions. Et un marché interétatique permettant aux pays d'acheter des crédits d'émission à ceux ayant atteint leurs objectifs.

Cependant, ces mécanismes sont sujets à controverse. Pour les défenseurs, ils offrent aux pays en développement une source de financement pour leurs projets verts. Pour d'autres, ils créent des « droits à polluer » permettant aux pays riches d'éviter leurs propres efforts de décarbonation.

L'ONG Carbon Market Watch souligne des failles majeures, notamment l'absence de contrôle sur les échanges de crédits et des garde-fous insuffisants pour garantir la durabilité des projets. La question des risques n'a pas été abordée : « Que se passe-t-il si une forêt générant des crédits carbone brûle ? », s'interroge l'ONG.

Un rendez-vous manqué

La COP29 de Bakou laisse un goût amer, particulièrement pour les pays africains qui espéraient une avancée majeure. Le financement promis, loin d'être à la hauteur des attentes, risque de freiner les efforts de transition et d'adaptation. Alors que le continent africain contribue très peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, il reste parmi les plus touchés par leurs conséquences. Ce déséquilibre, dénoncé par les négociateurs, met une fois de plus en lumière l'urgence d'une action climatique équitable et ambitieuse.

La prochaine COP devra répondre à ces attentes pressantes, sous peine de voir le fossé entre pays riches et pays en développement se creuser davantage. Les applaudissements polis de Bakou ne suffiront pas à apaiser les frustrations d'un continent en quête de justice climatique.

Changement climatique

Un accord fragile sur le climat, mais un recul sur les énergies fossiles



Malgré un accord financier arraché in extremis, la COP29 de Bakou a échoué à traduire en actions concrètes les engagements historiques de la COP28 de Dubaï concernant les énergies fossiles, principaux responsables du changement climatique. Le texte censé mettre en œuvre ces résolutions n'a pas été adopté, les négociateurs déplorant qu'il ait été vidé de son essence initiale.

Un revers inquiétant pour les experts

François Gemenne, chercheur belge spécialiste du climat et coauteur du 6^e rapport du GIEC, a exprimé son inquiétude : « On pouvait s'attendre à minima à une reconduction des termes de la COP28, mais même cela n'a pas été obtenu », a-t-il déclaré à l'AFP.

Laurence Tubiana, architecte de l'Accord de Paris de 2015, a également souligné la gravité de la situation : « Les conclusions de Bakou ne sont

pas à la hauteur des enjeux actuels. Une fois encore, les énergies fossiles ont bénéficié du soutien d'une présidence de COP insuffisamment préparée ».

Un contexte difficile dès le départ

L'ouverture de la COP29 par le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev, qui a qualifié les énergies fossiles de « don de Dieu », annonçait déjà un climat tendu. Natalie Jones, experte de l'Institut international pour le développement durable (IISD), a estimé que cette incapacité à avancer sur la question des combustibles fossiles fragilise l'Accord de Paris : « C'est un pas en arrière. Cela place les accords sous assistance respiratoire ».

L'inquiétude est amplifiée par les incertitudes géopolitiques à venir. Mme Jones souligne que 2024 pourrait voir un leadership climatique moins ambitieux.

Des divergences majeures entre pays

Lors des négociations, le groupe des pays arabes a clairement indiqué qu'il rejeterait tout texte ciblant spécifiquement les énergies fossiles. Face à cette opposition, la présidence azerbaïdjanaise a choisi de reporter les discussions plutôt que de risquer un échec total. « Cette décision de repousser l'examen des énergies fossiles est perçue comme un échec par certains, mais elle a permis de sauver l'accord financier », a expliqué un négociateur européen.

Des réactions mitigées sur l'accord financier

Le délégué canadien a souligné la déception générale : « Nous avons pris des engagements historiques l'année dernière pour nous éloigner des combustibles fossiles. Nous sommes venus à Bakou pour les concrétiser, et nous n'avons pas été à la hauteur ».

Le représentant des Fidji a dénoncé un « affront » au processus de négociation, reflet de la frustration

des pays du Sud face aux promesses non tenues.

Une issue incertaine, mais des discussions à venir

Les espoirs se tournent désormais vers les prochaines réunions. Le texte rejeté sera de nouveau discuté en Allemagne en juin prochain, et l'OCDE prévoit de relancer les négociations sur l'interdiction du financement des projets fossiles à l'exportation. Laurence Tubiana reste optimiste : « La discussion sur les énergies fossiles n'est pas terminée, elle est seulement repoussée ».

Cependant, le temps presse. Les observateurs s'accordent sur la nécessité d'accélérer les efforts pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. La COP30 sera cruciale pour transformer les discours en actions concrètes, mais une année de plus sans avancées risque de compromettre durablement les objectifs climatiques mondiaux.

Des avancées insuffisantes, dixit le système onusien

Après deux semaines de négociations intenses, les délégués de la COP29, la 29^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), se sont accordés sur un financement climatique annuel visant à atteindre 1 300 milliards de dollars d'ici 2035. Surnommée « la COP du financement climatique », cette édition avait pour ambition de fixer un nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) pour remplacer l'engagement actuel de 100 milliards de dollars, qui expirera en 2025.

Réactions mitigées

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a salué l'accord tout en exprimant sa déception : « J'avais espéré un résultat plus ambitieux, tant sur le financement que sur l'atténuation, pour relever le grand défi auquel nous sommes confrontés ».

Il a cependant souligné que cet accord constitue une base solide, à condition que les en-

gagements soient respectés et transformés en actions concrètes.

La délégation de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), menée par Celeste Saulo, a insisté sur l'urgence de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter les financements pour renforcer la résilience climatique.

Un contexte climatique alarmant

Selon l'OMM, l'année 2024 pourrait devenir la plus chaude jamais enregistrée, avec une élévation temporaire de 1,5 °C. Les niveaux de gaz à effet de serre sont à des sommets historiques, l'élévation du niveau de la mer s'accélère, et le recul des glaciers atteint des niveaux sans précédent. Les catastrophes climatiques extrêmes ont déjà causé des pertes humaines et économiques considérables dans le monde entier.

« Le temps de l'action est maintenant », a martelé Celeste Saulo, soulignant la responsabilité collective mondiale.

Décisions clés et mesures prises

Les délégués ont pris plusieurs décisions majeures, à savoir la création d'un marché mondial du carbone soutenu par l'ONU. Ce marché permettra aux pays d'échanger des crédits carbone, encourageant ainsi la réduction des émissions et l'investissement dans des projets climatiques durables. Il y a également le programme pour l'égalité des genres et le climat. Une initiative visant à renforcer l'égalité dans les politiques climatiques a été étendue. Il faut s'attendre aussi à un soutien aux pays les moins avancés (PMA). Un accord a été conclu pour aider ces nations à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation (PNA).

Une assurance pour l'humanité

Le secrétaire exécutif de la CCNUCC a décrit le nouvel objectif financier comme « une police d'assurance pour l'humanité », soulignant qu'il pourrait favoriser l'essor des énergies propres et protéger des milliards de vies. Toutefois, il a averti

que cette assurance ne fonctionnera que si les engagements sont pleinement respectés. « Aucun pays n'a obtenu tout ce qu'il voulait. Nous quittons Bakou avec une montagne de travail devant nous », a-t-il conclu, appelant à une mobilisation renforcée en vue de la COP30, prévue à Belém, au Brésil.

Prochaines étapes et priorités de l'OMM

De son côté, l'OMM compte concentrer ses efforts sur plusieurs axes, à savoir le renforcement des systèmes d'alerte précoce, notamment grâce à l'initiative « Alertes précoces pour tous » ; l'amélioration de la surveillance des gaz à effet de serre à travers la Veille mondiale sur les gaz à effet de serre et le comblement des lacunes en matière d'observation climatique, essentielles pour l'adaptation et l'atténuation.

En conclusion, bien que la COP29 ait posé les bases d'un nouveau financement climatique, les défis restent immenses. Les espoirs reposent sur une action rapide et collective, avec la COP30 comme prochaine étape cruciale dans la lutte contre le changement climatique.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

AMPLEUR	PARÉE VENTILÉE	PARTIE DE BRIDGE	VENUS AU MONDE	MORTELE	CONNU ROUGE POURPRE	POIVRÉS	SUPPÛTE
PASSAGE À TABAC				ÉGÉRIE LETTRES DE TANGER			
PLAT FROID MAIS CORSE					CRACK PARTIE D'ALTO		
ÂGE IMPORT- ANT		CRISE DE LARMES					
TANGIBLE			TÊTE DE LOUP GOULOT	GAINÉ MAÎTRE CARRÉ			
DÉBUT DE GESTAT- ION		MER SUPÉ- RIEURE				ROMAINS SAVOIR- FAIRE	
GRAND OURS	LETTRES DE MILOS	LA COULEUR DU CIEL BRÏSE		ARRÊT			
				LETTRES DE BARTHES CHANCE		À LA MOPE	CANOË
CHOÏSIE			CONSPUÉ	MUSA	A L'ENVERS: PRÊT-À- MONTÉ		
BALAI	FANFARE NAVIRE					OTAN SODIUM	
		ADVERBE	CLAMAS LE BOUT DE LA LANGUE			POISSON OSSEUX RADIUM	
CAVALIER					LIT AFRICAIN SOMMAIRI		
PLEIN DE SOI				PARKA			

Solution mots flechés d'hier

SONNE	APPAREIL	A	PRÉTRU POUR UN CÉLÈBRE	ALÉUT PLATE	T	VILLE DU MEXIQUE	VILLE PORTUGAISE	S	SYMBOLE DU COIN	V	ÉPIQUE MÉTAL
EM	B	E	T	E	B	I	A	I	S		
OB	S	E	Q	U	I	E	U	S	E		
N	E	S	U	D							
A	S	E	R	I	G	L	R				
T	N	O	L	A							
R	E	C	L	A	M	E					
U	E	A	M	I	E						
E	B	N	U	E	R						
U	R	D	N	B	E	R	N	E			
E	X	I	T	P	A						
B	A	R	A	R	A	S	E	R			
B	E	S	S	O	N	N	E	O	N		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Boussab

Rédaction
Hassan Bentalab
Alain Bouafif
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzoufir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halali
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumen Werrach

Secrétariat
Aoumaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laanaki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khalid (Essouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahroun
Khald Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

É-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Moussa El Youssefi
Leubna Baghdadli
Latifa Moussib
Rkia Ait Dabman
Siham Zaïer
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Éditions Maghébines

Distribution
SAJRESS
Dossier de presse: 130/64

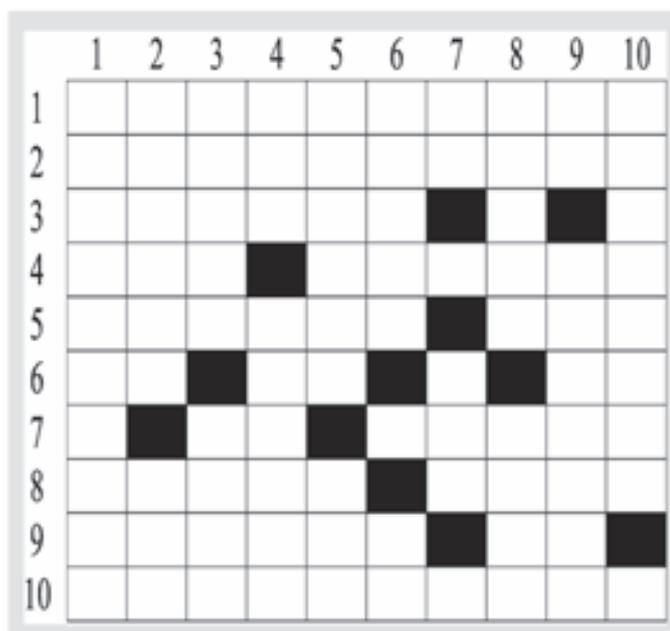
Site web
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma
2017

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Fabuleux
- 2- Tétus
- 3- Libertin
- 4- Salut romain - Barrage d'Amérique latine
- 5- Béharbatise - Pêtit de l'eau
- 6- Fin de forme - Petit cube - Indicateur
- 7- Rapport - Sortir du néant
- 8- Echassier - Personnel
- 9- Deux font un - L'absent
- 10- Homologues

VERTICALEMENT

- 1- L'exponentielle s'y oppose
- 2- Déchets flottants - Fameux espion
- 3- Sous le veston - Attrapa
- 4- Grande école - Stupide
- 5- Vieille capitale - Débris de tonnerre
- 6- Fruit du désert - Affirmatif
- 7- Astate - Verdure
- 8- Me rendrais - Figure biblique
- 9- Note - Vierge
- 10- Embouchure

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1								2
	6	4	7					
9	3		6	1	5			
3		8	5	4	2			
	9	5		6	3	8		
4		3		7	9		5	
	7	2		8		3	9	
				3	5	7		
5								1

Moyen

2				1	9			8
					4		5	
	8	4		5	3		7	
							8	9
1			6	9	8			5
5	9							
	1	3	8		5	6		
	2		9					
8		5	7					2

Difficile

			5					1
		6	7	2	8			
2				4	9			
	4			1				6
3								9
9		6				5		
		3	8				9	
		7	1	6	5			
6				7				

Expert

	5			9		3		
				5	2			
6	9							
		9	3		7	8		
		8	2		4			
1	3	6	4					
					5	4		
		1	7					
8	4							6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	5	7	8	3	9	4	6	2
8	6	4	7	2	5	1	9	3
9	3	2	6	4	1	8	5	7
3	1	8	5	9	4	7	2	6
7	9	5	1	6	2	3	8	4
2	4	6	3	8	7	9	1	5
4	7	1	2	5	8	6	3	9
6	2	9	4	1	3	5	7	8
5	8	3	9	7	6	2	4	1

Moyen

2	5	3	7	1	9	6	4	8
9	7	1	8	6	4	2	5	3
6	8	4	2	5	3	9	7	1
4	6	2	1	3	5	7	8	9
1	3	7	6	9	8	4	2	5
5	9	8	4	2	7	1	3	6
7	1	9	3	8	2	5	6	4
3	2	5	9	4	6	8	1	7
8	4	6	5	7	1	3	9	2

Difficile

7	3	4	5	8	9	2	6	1
5	9	6	7	1	2	8	4	3
1	2	8	3	6	4	9	7	5
8	4	5	9	7	1	3	2	6
3	6	2	4	5	8	7	1	9
9	7	1	6	2	3	4	5	8
2	1	3	8	4	5	6	9	7
4	8	7	1	9	6	5	3	2
6	5	9	2	3	7	1	8	4

Expert

8	5	4	2	7	9	1	3	6
7	1	3	8	6	5	2	4	9
6	2	9	3	4	1	8	5	7
5	4	2	9	1	3	6	7	8
9	6	8	5	2	7	4	1	3
1	3	7	6	8	4	9	2	5
2	7	6	1	3	8	5	9	4
4	9	1	7	5	6	3	8	2
3	8	5	4	9	2	7	6	1

Semaine du film pour les droits des femmes

Le cinéma, un outil pour briser le silence entourant la violence faite aux femmes



La représentante d'ONU Femmes au Maroc, Myriem Ouchen Noursairi, a souligné l'importance du cinéma en tant qu'outil efficace de sensibilisation et de rupture du silence qui entoure les violences faites aux femmes. Dans une déclaration à la MAP, en marge de la troisième édition de la Semaine du film pour les droits des femmes à Rabat (25-30 novembre), Mme Ouchen Noursairi a mis en avant le rôle du cinéma pour inciter la société à prendre conscience de l'importance "d'agir efficacement face aux violences faites aux femmes". "Le cinéma n'est pas seulement le reflet de la société et un moyen de divertissement, mais c'est aussi un outil pour briser le silence, notamment parmi les femmes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer", a-t-elle argué.

L'événement, qui prévoit la pro-

grammation d'une série de films au Cinéma La Renaissance de Rabat, a connu la projection mardi du film "Il reste encore demain" de la réalisatrice italienne, Paola Cortellesi.

Les événements du film tournent autour de la tentative de Delia d'échapper à la violence et à l'autoritarisme de son mari, à la recherche d'un avenir meilleur pour elle-même et les autres, durant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Italie.

De même, une série de films et de documentaires représentant diverses écoles internationales sera également projetée, traitant de thématiques axées notamment sur les questions d'égalité, tout en encourageant le dialogue et la réflexion sur les défis auxquels les femmes sont actuellement confrontées.

Il s'agit, entre autres, du film "Inchallah, un fils" du réalisateur Amjad

Al Rasheed, "Women Speak" de la réalisatrice Sarah Polley, "Filles d'Olfa" du réalisateur Kawthar Ben Haniyeh et du documentaire "Unsilenced", produit par ONU Femmes, en plus du film "Sisterhood" de la réalisatrice Nora El Hourch.

Cette manifestation est organisée dans le cadre de la campagne des "16

jours d'activisme contre la violence basée sur le genre" d'ONU Femmes Maroc, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et avec le soutien de la Fondation Hiba et de l'Association des Rencontres méditerranéennes du cinéma et droits de l'Homme (ARMCDH).

"La Marchandise" rafle le GP du Festival international du cinéma et immigration d'Oujda

Le long métrage "La Marchandise", du réalisateur marocain Mohamed Nesrate, a remporté le Grand prix de la 12^{ème} édition du Festival international du cinéma et immigration d'Oujda, qui s'est clôturée, lundi soir au Théâtre Mohammed VI.

Le prix de la meilleure réalisation a été décerné au Marocain Mohamed Fekrane pour son film "Un mariage franco-marocain", tandis que le prix du meilleur scénario a été décerné au film "Compatible" du réalisateur français Patrick Attali, qui a également remporté le prix du jury avec Thibaut Miche.

Les prix de la meilleure interprétation féminine et du meilleur rôle masculin ont été attribués aux acteurs marocains Fatiha Ouatili et Mohamed Khiari pour leur performance dans le film "Taxi Bied" de Moncef Malzi. Dans la catégorie des courts métrages, le prix du meilleur scénario est revenu au film "Blue Moon" de Muhammad et Ahmed Malas (Syrie), alors que le prix de la réalisation a été décerné au film "Tarweeda" de Mona Abu Samra (Jordanie) et le prix du jury au film "Transit" de son réalisateur irakien Baqir Al-Rubaie.

Le jury, présidé par la réalisatrice marocaine Fatima Boubakdi, a décerné deux mentions spéciales au film marocain "Silent Sighs" de la réalisatrice Maryam Jabbour et au film syrien "Crise cardiaque" du réalisateur Amr Ali.

Cette édition, organisée par l'Association solidarité pour le développement et l'immigration, sous le thème "Cinéma et droits des migrants", a connu la participation de 12 films, dont quatre long-métrages et huit courts métrages du Maroc et d'ailleurs.

L'art de la reliure marocaine à l'honneur dans une exposition à la Bibliothèque nationale du Qatar

L'exposition "L'art de la reliure marocaine" a été inaugurée, mardi, à la Bibliothèque nationale du Qatar, mettant en lumière l'histoire riche de l'art de la reliure et la fabrication des livres au Maroc.

Cette exposition, qui s'inscrit dans le cadre de l'année culturelle Qatar-Maroc 2024, se poursuivra jusqu'au 26 avril. Elle présente également une collaboration avec cinq artistes qatariens qui ont créé de nouvelles œuvres inspirées par les arts et le patrimoine marocains, renforçant le dialogue et consolidant les liens historiques profonds entre les deux pays.

Ces œuvres offrent une vision contemporaine qui célèbre la richesse et l'ancienneté du patrimoine marocain.



En ouverture de cet événement, le ministre d'État qatari et président de la Bibliothèque nationale, Hamad Ben Abdelaziz Al-Kawari, a souligné que l'exposition est une véritable aubaine pour le public de plonger dans les traditions millénaires de la reliure marocaine.

En effet, l'exposition met en avant les arts de la fabrication des livres qui ont prospéré pendant des centaines d'années dans le monde islamique, célébrant ainsi un patrimoine partagé, a-t-il souligné, ajoutant que l'accueil de cet événement par la Bibliothèque nationale reflète son engagement ferme à renforcer les relations maroco-qatariennes à travers l'échange culturel. En plus de mettre en valeur des manuscrits exception-

nels, l'exposition dévoile certains des plus anciens manuscrits marocains de la collection de la bibliothèque, écrits en belle écriture marocaine de la ville de Fès. Elle présente également les matériaux naturels utilisés dans la fabrication des livres, tels que les encres, les parfums et les colorants dérivés de plantes et de pierres naturelles.

Le premier jour de l'exposition a attiré un grand nombre de visiteurs qui ont pu apprécier une immersion dans les différentes étapes de la production de livres manuscrits, depuis l'acquisition des matières premières comme les cuirs et les encres, jusqu'à la copie des textes par des calligraphes professionnels et le processus de reliure.

Ouverture de la 6^{ème} édition du Festival "Bassamat des arts de la cité"



La 6^{ème} édition du Festival "Bassamat des arts de la cité" s'est ouverte, lundi soir à la Maison de la presse de Tanger, sous le thème "L'immigration dans les cultures méditerranéennes".

Cette édition, dont la ville de Marseille est l'invitée d'honneur, met en avant la position de Tanger, qui a été, au fil des différentes époques, un point de passage des migrations, qu'elles soient internes ou internationales, ainsi que pour les candidats à l'immigration irrégulière.

Selon une note de présentation de l'événement, Tanger dispose d'une grande capacité à accueillir ces flux humains, faisant de l'immigration un signe de la réintégration économique

de la ville du Détroit à l'échelle nationale et internationale.

Quant à Marseille, elle constitue également un point de passage majeur grâce à son port, qui continue à accueillir des migrants cherchant à rejoindre l'Europe, ce qui engendre diverses contradictions sociales au sein de la ville.

La cérémonie d'ouverture de cet événement culturel a été marquée par un concert musical intitulé "Un voyage dans les Maqâmât", animé par l'artiste Abdellah Bayati, qui a plongé le public dans l'univers de la musique avec des "Mawawil" et une sélection de morceaux classiques du répertoire arabe et marocain.

Dans ce sillage, le président du Forum de la pensée, de la culture et de la créativité, organisateur du festival, Khalil Damoun, a souligné que le choix du thème de la migration vise à démontrer que ce phénomène ne se limite pas seulement à la recherche d'emploi ou à la nécessité de fuir certaines conditions, précisant que l'objectif est de mettre en lumière la contribution de différentes générations de migrants dans les pays d'accueil, en termes de formation d'une identité culturelle plurielle, à même de favoriser leur intégration dans les sociétés d'accueil tout en restant attachés à leur pays d'origine, à leurs valeurs et à leur patrimoine.

Bouillon de culture

Hommage à Abderrahim Acher

Le Festival du court métrage, qui se tient actuellement à Tanger, a rendu un vibrant hommage au journaliste, nouvelliste et poète Abderrahim Acher pour les grands services qu'il a rendus dans les médias, ainsi que pour son parcours littéraire.

Cet hommage rendu à Abderrahim Acher intervient après une brillante carrière professionnelle partagée entre le journalisme et l'écriture littéraire créative.

Abderrahim Acher, qui a à son actif de nombreux poèmes, romans et nouvelles, exerce le journalisme depuis plus d'un quart de siècle, poursuivant sa noble mission médiatique avec ses collègues de la profession dans la ville de Marrakech. Il est aussi directeur de publication de la revue du club de la presse, militant associatif et directeur d'un forum de cinéma.



Festival International d'Art Vidéo de Casablanca

30 ans de créativité, d'innovation technologique et d'exploration artistique

La Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik de l'Université Hassan II de Casablanca, en collaboration avec la Fondation Art et Culture, organise la 30^{ème} édition du Festival International d'art vidéo de Casablanca (FIAV), qui se tient actuellement et jusqu'au 30 novembre 2024, sur le thème « Nouveaux mondes, nouveaux récits ».

Célébrant trois décennies d'innovation et de création artistique contemporaine avant-gardiste, le festival promet à son public une semaine prodigieuse consacrée aux arts visuels, numériques et immersifs. Pour cette édition, le festival met en avant la création numérique espagnole à travers « FOCUS ESPAÑA ».

Deux spectacles fascinants et vibrants ont été présentés lors de l'ouverture officielle du

festival qui a eu lieu au Studio des arts vivants :

- « Sueños de Casablanca », une performance fusionnant la danse et les arts numériques, est le résultat d'une résidence d'artistes marocains et espagnols. Cette production est le fruit d'une collaboration entre le FIAV, l'Institut Cervantes, l'ambassade d'Espagne et EPSON, le partenaire technologique du festival.

Pendant une semaine, le FIAV propose également des spectacles de danse contemporaine, des installations interactives et immersives, de la réalité virtuelle et augmentée, des performances audiovisuelles, de la robotique, de l'art génératif, des projections vidéo, ainsi que des ateliers, des master classes et une table ronde sur le thème « Nouveaux mondes, nouveaux récits ».

Le FIAV rend hommage à trois figures emblématiques de l'art vidéo : Bill Viola, Michel Jaffrounou et Nam June Paik. Pour la première fois au Maroc, une installation vidéo de Nam June Paik intitulée « Bodhah TV » sera exposée à l'Institut français. Une vidéo de Michel Jaffrounou et un documentaire de Jean-Paul Fargier sur Bill Viola « Bill Viola : l'expérience de l'infini ». Ces deux projections seront présentées par Marc Mercier.

Une exposition d'installations se tiendra à l'Institut français de Casablanca, avec des œuvres de Nam June Paik, Kamel Ghabte, Rémi Sagot-Duvaroux et Mostapha Chafik. Deux autres installations d'Oscar Martin (Espagne) seront présentées à l'Institut Cervantes, et une autre de Hassan Lahrach et Youssef Nidam à la



Faculté des lettres Ben M'Sik.

Outre les installations, des performances d'Arquea Collectivo, d'Albert Data, de Naouyuki Tanaka et de Julie Desmet Weaver & Axel Beaumont seront au programme.

Toutes les activités de cette 30^{ème} édition se dérouleront dans plusieurs lieux phares de Casablanca, tels que le Studio

des arts vivants, le Théâtre Mohammed VI, l'Institut Cervantes, l'Institut Français de Casablanca, l'École Supérieure des Beaux-arts de Casablanca, la Faculté Ben M'Sik des lettres et des sciences humaines de Casablanca, ainsi que dans l'École nationale supérieure des arts et de design (Mohammedia).

Maroc-Japon

Renforcement de la coopération en matière d'investissement

Le ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des politiques publiques, Karim Zidane, et le ministre japonais de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie, Yoji Muto, ont procédé, mercredi à Tokyo, à la signature d'un Mémorandum de coopération visant à renforcer la collaboration des deux pays en matière d'investissement.

Ce Mémorandum a pour objectif d'offrir une plateforme pour consolider les relations économiques entre le Maroc et le Japon, créer de nouvelles voies de coopération et favoriser le partage mutuel d'expertise et de bonnes pratiques.

La signature de ce Mémorandum s'inscrit dans le cadre du roadshow que conduit M. Zidane à la tête d'une importante délégation marocaine au Japon et en République de Corée, rapporte la MAP.

Organisé conjointement par le ministère et l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMMIE), ce roadshow vise à renforcer les relations économiques bilatérales et mettre en avant les atouts du Royaume en tant que destination privilégiée pour les investissements directs étrangers, notamment dans des secteurs d'avenir.

La délégation marocaine a tenu une série de rencontres avec des acteurs économiques clés du Japon, dont Keidanren (Japan Business Federation), l'un des principaux groupements d'entreprises japonaises, la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), et la Japan External Trade Organization (JETRO). Des réunions avec des entreprises japonaises dans les secteurs automobile, aéronautique, agro-alimentaire et des énergies renouvelables ont également été organisées.

Jeudi, la délégation marocaine poursuivra son roadshow à Séoul, où elle présentera les atouts du Maroc comme destination d'investissement lors d'une conférence "Morocco Now".

Des réunions de haut niveau avec des représentants du gouvernement et des fédérations sectorielles coréennes sont prévues pour renforcer les liens économiques et institutionnels entre les deux pays.

Par ailleurs, des rencontres avec des entreprises coréennes des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique ainsi que des industries ferroviaire et navale seront organisées pour explorer les opportunités d'investissement au Maroc.

Systèmes financiers

Nezha Hayat appelle à une action collective pour faire face aux risques



La présidente de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) et présidente du Comité régional Afrique et Moyen-Orient (AMERC) de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO), Nezha Hayat, a appelé, mardi à Rabat, à une action collective pour naviguer dans les complexités des systèmes financiers.

"Une coordination efficace est fondamentale pour

assurer la stabilité et la résilience des systèmes financiers", a estimé Hayat qui intervenait à l'occasion de la 4ème édition du Symposium régional de haut niveau sur la Stabilité financière (les 26 et 27 novembre).

Ainsi, elle a souligné l'importance cruciale de la collaboration entre les autorités du système financier, tant au niveau national qu'international, et de la coordination comme étant un facteur fondamental de stabilité financière.

"De nombreux défis menacent la stabilité des marchés des capitaux. En plus des risques tels que la concentration, l'interconnexion et le manque de liquidité, nous avons récemment été confrontés à des risques émergents liés à l'innovation financière, à la cybersécurité et au climat", a-t-elle expliqué.

Ainsi, la coordination internationale entre les autorités des marchés des capitaux est extrêmement précieuse pour identifier, évaluer et traiter les risques, a-t-elle soutenu.

Rappelant les objectifs

fondamentaux de cette coordination, en termes de renforcement de la protection des investisseurs, de développement de marchés transparents et efficaces, et d'atténuation des risques systémiques, la responsable a mis l'accent sur l'importance d'une "coopération réglementaire renforcée" dans le but de favoriser un "écosystème financier résilient et inclusif répondant aux besoins de toutes les parties prenantes".

Le partage de connaissances et d'expériences peut améliorer considérablement nos cadres de gestion des risques, a-t-elle estimé.

Pour sa part, Martin Moloney, secrétaire général adjoint du Conseil de stabilité financière, a affirmé la nécessité de promouvoir la collaboration transfrontalière au sein de l'écosystème financier afin de faire face aux défis clés de la stabilité financière.

Notant que la stabilité financière est une condition préalable pour améliorer la prospérité des populations et construire un avenir sûr, M. Moloney a relevé l'importance de comprendre et

d'évaluer les risques qui pèsent sur le système financier afin d'adopter "l'approche la plus adéquate garantissant la résilience suffisante pour faire face aux chocs".

"Notre rôle est également de coordonner lors de l'élaboration des politiques afin de mieux gérer les vulnérabilités sans perdre les opportunités inhérentes au système financier", a-t-il soutenu.

La 4ème édition a pour objectif de mettre en lumière les défis complexes et les risques pesant sur la stabilité financière, notamment depuis 2020, tout en renforçant les moyens de coopération dans le domaine.

Placé sous le thème "Stabilité financière en Afrique à l'épreuve des incertitudes géoéconomiques et des risques émergents", ce symposium a été marqué par des panels, des sessions et des débats visant à partager de l'expertise, des expériences et des informations relatives aux défis de la stabilité financière et à renforcer davantage la coopération dans les domaines de stabilité financière et de supervision macroprudentielle.



De nombreux défis menacent la stabilité des marchés des capitaux, selon la présidente de l'AMMC

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975,
Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
12/11/2024, il a été établi
les statuts d'une société
SARL dont les caractéris-
tiques sont:
Dénomination : " BBJ LI-
TAAMIR " S.A.R.L.
Siège Social : HAY EL
QODS RUE 6 N°45 RDC
SIDI BERNOUSSI CASA-
BLANCA.
Associés :
- Mr. JIHAD BOUCHAIB,
apporteur en numéraire 50
000,00 DHS soit 500 parts
sociales.
- Mr. JIHAD ELHOUSSEINE,
apporteur en numéraire 50
000,00 DHS soit 500 parts
sociales.
Objet :
- PROMOTION IMMOBI-
LIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.
Gérance : la société est
gérée par : Mr. JIHAD BOU-
CHAIB ET Mr. JIHAD EL-
HOUSSEINE
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au RC au
Tribunal de commerce de
Casablanca sous le N°
944048 RC N° 650565.
N° 9194/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires
& domiciliation
Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél: 0619.322.303
E-mail :
samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP
en date du 30/10/2024 à
Casa, il a été établi les sta-
tuts d'une SARL dont les
caractéristiques sont:
Dénomination : CITADIA
PROMO
Objet : Promoteur immobili-
er
Siège social : Casablanca,
13, Rue 108, Hay Moulay
Abdellah Bd Taza Ain
chok.
Capital social : 100.000,00
dhs divisés en 1000 parts
sociales de 100 dhs cha-
cune, libérées et réparties
comme suit :
Mr RACHID SAYERH : 300
Parts
Mr ABDELLATIF BEN-
NANI : 200 Parts
Mr OMAR BENNIS : 250
Parts
Mr MEHDI BENNIS : 250
Parts
Gérance : Mrs Rachid
SAYERH et Mrs MEHDI
BENNIS, cogérants pour
une période indéterminée,
la société, engagée par la si-
gnature conjointe des deux
cogérants
Pour tous les actes concer-
nant les emprunts ban-
caires, les hypothèques, les
achats et les ventes des
biens inscrits à l'actif de la
société, celle-ci sera engagée
par la signature triple de :
1/ Mr RACHID SAYERH
2/ Mr MEHDI BENNIS
3/ Mr OMAR BENNIS
Durée : 99 ans.
Dépôt légal : effectué au tri-
bunal de commerce Cas-
ablanca le 22/11/2024 sous
N° 944060. RC N°650589.
Pour extrait et mention
N° 9195/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires & domici-
liation
Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA
GSM: 0619.322.303
E-mail :
samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP
en date du 26/04/2024 à
Casa, il a été établi les sta-
tuts d'une SARL d'associé
unique dont les caractéris-
tiques sont les suivantes :
Dénomination : AFRA-
TELLI-STORE 16
Objet : Négociant.
Siège social : Casablanca, 13
Rue 108 Hay Moulay Ab-
dellah Bd Taza Ain chok.
Capital social : est fixé à
100.000,00 dirhams divisés
en 1000 parts sociales de
100 dirhams chacune, libé-
rées et réparties comme
suit :
- Mr YOUNES ADIL : 1000
parts
Gérance : Monsieur
YOUNES ADIL, est nommé
gérant unique de la Société
pour une période indéter-
minée.
Durée : est fixée à 99 années
à compter du jour de sa
constitution définitive.
Dépôt légal : a été effectué
au CRI de Casablanca in-
scrit au Registre de Com-
merce N° 626401.
Pour extrait et mention
N° 9196/PA

**STE "FIDMAG -
CONSEIL" SARL**
Cité Sadat, groupe 4, Rue
10, N° 60-1er Etage,
Casablanca
(0522) 70.80.46 /
(0522) 71.82.99
NDJAA WORLD
Constitution
- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
13/11/2024, enregistré le
14/11/2024 il a été établi
les statuts d'une société
SARL dont les caractéris-
tiques sont :
- Dénomination : NDJAA
WORLD S.A.R.L.
- Objet : Marchand de
fournitures de bureaux en
gros.
- Fournitures et consommables
diverses pour impression
numérique
- Prestation des tous ser-
vices.
- Siège Social : 45, RUE
ABDELKADER MOUFTA-
KAR ETAGE 2, APPARTE-
MENT N°4,
CASABLANCA
- Durée : 99 ans.
Capital Social : CENT
MILLES DIRHAMS
(100.000,00 DH) divisé en
1000 parts de CENT (100
DH) chacune, numérotées
de 1 à 1000 et divisé comme
suit :
- Mr NDJAA LAHSSIN :
500 Parts
- Mr NDJAA OUSSAMA :
500 Parts
- Gérance : La société admi-
nistrée et gérée par Mr
NDJAA LAHSSIN, gérant
unique. CIN N° J203562.
- Répartition de Bénéfice :
5% à la réserve légale, le
reste est mis à la disposition
des associés
- Année Sociale : L'année
commerciale commence le
1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effec-
tué au secrétariat greffe du
Tribunal de Commerce de
Casablanca, le 25/11/2024
Sous N° 00944078 Immatri-

culé au Registre de Com-
merce sous N° 650.633
/Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 9197/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
REGION CASA SETTAT
PROVINCE
DE BERRECHID
CERCLE DE BERRECHID
CAIDAT LAGHNIYENE
COMMUNE LAGHNI-
MIYINE
PUBLICATION D'UN
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 04/2024
Le 09/12/2024 à 11 heure
Il sera procédé dans la salle
des réunions de la c/ Lagh-
niymiye, l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offre
ouvert sur offre de prix
pour location des biens du
sok hebdomadaire de la
c/Laghniymiye pour l'année
2025.sok des tentes et
légumes st céréales-sok
bestiaux-parking véhicules-
droit perçus au fondok.
Le dossier d'appel d'offre
doit être retiré du bureau de
la régie des recettes, ou la
copie du portail des
marchés d'état www.marchespublic.gov.ma
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
de décret N° 2-22-431 du 15
chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics fixant les conditions
et les formes de passation
des marchés de l'état ainsi
que certaines dispositions
relatives à leur contrôle et à
leur gestion
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
d'ordre à la C/ Laghni-
ymiye.
• Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
président de la commune.
• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Cont estimatif de location
sok hebdomadaire
53033.33,dh /mois
Les pièces justificatives à
fournir sont celle prévues
par le décret N° 2 : 12 : 349
précité à savoir :
1. Dossier administratif et
technique
a) La déclaration sur l'hon-
neur légalisé.
b) La ou les pièces justifiant
les pouvoirs confèrent à la
personne agissant au nom
du concurrent.
c) L'attestation du percep-
teur du lieu d'imposition
délivré depuis moins d'un
an
d) L'attestation délivrée de-
puis moins d'un an par la
CNSS.
e) Le certificat d'immatricu-
lation au registre du com-
merce.
f) Le récépissé du caution-
nement de 40 000,00 dhs dé-
posé par le locataire auprès
de recevoir communal ;
Relatif au nettoyage et en-
retien du sok hebdoma-
daire.
g) Une note indiquant les
moyens humains et techni-
ques du concurrent.
h) Copie du cahier charge
légalisé.
i) Demande de location.

j) Photo copie de la C-I-N lé-
galisée.
k) Certificat de résidence
pour les personnes phy-
siques, statut et p. v de la
dernière assemblée gé-
nérale pour les personnes mo-
rales.
l) Copie de règlement de
consultation légalisée.
2. Dossier FINANCIER
a) Acte d'engagement léga-
lisé.
b) Tableau des Prix légalisé
c) Chèque certifié dont la
valeur est égale à 12 mois du
loyer payé par le titulaire
comme cautionnement.
NOTA : Au cas où les offres
ne sont pas acceptés ; l'ou-
verture des plis se renou-
vera les semaines qui suit la
première session au même
jour, même heure et même
endroit ; jusqu'à l'attribu-
tion de cette offre.
N° 9198/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° : 81 / 2024 / BG / PAZ
Le 10 Décembre 2024 à 13h,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de Monsieur le Secré-
taire Général de la Province
d'Azilal à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
de prix pour : Travaux de
démolition et aménagement
des Mosquées aux CTS Ti-
dilli Fetouaka, Ait Abbès et

Bine El Ouidane à la Pro-
vince d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Douze mille dirhams, 00
Cts (12.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Six cent qua-
rante cinq mille quatre cent
quatre vingt dirhams, 00
Cts (645.480,00 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 Chaabane 1444
(08/03/2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.
N° 9199/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° : 82 / 2024 / BG / PAZ

Le 10 Décembre 2024 à 14 h,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de Monsieur le Secré-
taire Général de la Province
d'Azilal à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
de prix pour : Travaux de
démolition et aménagement
des Mosquées aux CTS Sidi
Boulkhalet, Agoudi
N'Likheir et Ait Majden à la
Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Douzemille dirhams, 00
Cts (12.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de Six cent onze
mille cent soixante dirhams,
00 Cts (611.160,00 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 Chaabane 1444
(08/03/2023) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.
N° 9200/PA



**Société de développement local
« CASABLANCA BAIA S.A. »**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet De l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Estimation TTC	Cautionnement provisoire En dirhams
N°ADCB/ 24004	PRESTATION DE SERVICE POUR LE GARDIENNAGE DES SITES GERES PAR LA SOCIETE CASABLANCA BAIA	Le 07/01/2025 à 11 heures	Min : 7 546 560,00 Max : 15 093 120,00	151 000,00DH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.
Les soumissionnaires peuvent :
- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A ci-dessous indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAIA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
La société CASABLANCA BAIA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casbaia@casbaia.ma



Société Anonyme au capital de 40 000 000 DH - CNSS n° 702676 - IF 120660 - RC 10001 - Adresse 1471707
14 Avenue Mers Sultan - 4ème étage - 20 130 Casablanca - Maroc - Tél : +212 5 22 36 87 74 - +212 5 22 36 87 73
casbaia@casbaia.ma

 0800 004 545
 



N° 146/PC

Royaume Du Maroc
Ministère De L'intérieur
Province Essaouira
Commune Srimou
Avis D'appel D'offres
Ouvert Simplifié
N° 06 /2024

Marché réservé aux PME
Le Mardi 10 décembre
2024 à 10h, il sera procédé
à la Salle des Réunions au
siège de la commune Srimou,
à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert Simplifié ayant
pour objet Achat et installation
des plaques d'énergie
solaire pour la station
de pompage d'eau potable
au douar Adouar et Douar
loda ogdal

Le dossier d'appel d'offre,
peut être retiré auprès du
service des Marchés et Travaux,
à la Commune Srimou
ou le télécharger à partir
du Portail des Marchés
Publics: www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : deux mille
Dirhams (2000,00 Dirhams.)

• L'estimation du coût des
prestations objet de l'appel
d'offre est fixée à Cent
Soixante Mille Dirhams
et 00 Centimes (160 000,00
dhs), toutes taxes y comprises.

Le contenu, la présentation,
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 et 135 du décret
n°2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics ; ainsi
que les articles 9 et 12 de
l'arrêté du ministre délégué
auprès de la ministre de
l'économie et des finances,
chargé du budget n° 1692-23
du 4 hija 1444 (23 juin 2023)
relatif à la dématérialisation
des procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma
et constituer leurs
cautionnements provisoires
par voie dématérialisée.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du règlement
de la consultation.

N° 9155/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Académie Régionale de
l'Éducation et de
la Formation De
la région Fès - Meknès
Direction provinciale
de Taza.

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N°
77/DTZ/INV/2024

Le Lundi 9 décembre 2024
à 10 heures , Il sera
procédé au siège de la
direction provinciale à TAZA
(relevant de l'AREF FES
MEKNES) rue Allal El
Fassi -TAZA, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel

d'offres simplifié sur offre
de prix n°
77/DTZ/INV/2024 du 9
/12/2024 pour TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN DE
SPORT EN GAZON
SYNTHÉTIQUE A L'ÉCOLE
PRIMAIRE EL ADARISSA
A LA PROVINCE DE
TAZA

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Six cent
soixante-dix mille cinq
cent vingt quatre dirhams
(670524,00 DH)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme :
Dix mille dirhams
(10000,00).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 et 34 du Décret n°
2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers, par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 9156/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Académie Régionale de
l'Éducation et de
la Formation De
la région Fès - Meknès
Direction provinciale
de Taza.

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N°
78/DTZ/INV/2024

Le Lundi 9 décembre 2024
à 10 heures 30 min , Il sera
procédé au siège de la
direction provinciale à TAZA
(relevant de l'AREF FES
MEKNES) rue Allal El
Fassi -TAZA, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
simplifié sur offre de

prix n° 78/DTZ/INV/2024
du 9 /12/2024 pour TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN DE
SPORT EN GAZON
SYNTHÉTIQUE AU LYCEE
COLIGIALE AL AHD AL
JADID PROVINCE DE
TAZA

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Sept cent
douze mille neuf cent
quarante quatre dirhams
(712944,00 DH)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme :

Dix mille dirhams
(10000,00).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 et 34 du Décret n°
2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers, par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 9157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Académie Régionale de
l'Éducation et de
la Formation De
la région Fès - Meknès
Direction provinciale
de Taza.

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N°
79/DTZ/INV/2024

Le Lundi 9 décembre 2024
à 11 heures, Il sera procédé
au siège de la direction
provinciale à TAZA (relevant
de l'AREF FES MEKNES)
rue Allal El Fassi -TAZA, à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres simplifié sur
offre de

prix n°
79/DTZ/INV/2024 du 9
/12/2024 pour TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN DE
SPORT EN GAZON
SYNTHÉTIQUE AU LYCEE
QUALIFIANT NASR A
LA COMMUNE DE HAD
MSILA PROVINCE DE
TAZA

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Six cent
quatre-vingt-quinze mille
neuf cent quatre-vingt-
huit dirhams (695988,00
DH)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme :
Dix mille dirhams
(10000,00).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 et 34 du Décret n°
2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers, par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 9158/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

Académie Régionale de
l'Éducation et de la
Formation De la région
Fès - Meknès
Direction provinciale de
Taza.

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N°
80/DTZ/INV/2024

Le Lundi 9 décembre 2024
à 11 heures 30 min, Il sera
procédé au siège de la
direction provinciale à
TAZA (relevant de l'AREF
FES MEKNES) rue Allal El
Fassi -TAZA, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres simplifié sur offre
de

prix n°80/DTZ/INV/2024 du
9 /12/2024 pour TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN DE
SPORT EN GAZON
SYNTHÉTIQUE A
L'ÉCOLE PRIMAIRE RAS
EL MA A LA PROVINCE
DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics accessible à
l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Six cent
soixante dix mille cinq
cent vingt quatre dirhams
(670524,00 DH)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme :
Dix mille dirhams
(10000,00).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 et 34 du Décret n°
2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers, par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 9159/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH

SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT DE SIDI ETTIJI
C.T SIDI ETTIJI

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT (Séance
publique) n° 09 /2024

Il sera procédé dans le
siège de la commune sidi
Etiji l'ouverture des plis
relatifs aux appels d'offres
ouverts suivant :

Exploitation Droit d'entrée
et de stationnement
au souk et fondouk.
Le Cautionnement provisoire
est : soixante-trois mille
trois cent dirhams (63
300,00 DH).

Date d'ouverture des plis

24/12/2024 à 11 h00
L'estimation des coûts
d'exploitation droit d'entrée
et de stationnement
au souk et fondouk établie
par le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :
vingt-quatre mille dhs.
(24 000,00 dirhams). /mois.

- Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré au service
des marchés à la commune.

-Il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés de l'état
www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 du décret n°2-
22-431 du (08 mars 2023)
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

-Soit déposé contre
réception de leur pli au bureau
d'ordre de la commune.

-Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
bureau précité.

-Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offre au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9160/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH

SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE ABDA
CAIDAT DE SIDI ETTIJI
C.T SIDI ETTIJI
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT

(séance publique
n°10/2024

Il sera procédé dans le
siège de la commune sidi
Etiji l'ouverture des plis
relatifs aux appels d'offres
ouverts suivant :

EXPLOITATION D'ABATTOIR
Le Cautionnement provisoire
est quatre mille neuf
cents cinquante dirhams
(4 950,00 DHS)

Date d'ouverture des plis
24/12/2024 à 12h00

L'estimation des coûts
d'exploitation d'abattoir
établie par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de :
mille huit cent dhs.
(1800,00 dirhams). /mois.

- Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré au service
des marchés à la commune.

-Il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés de l'état
www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30 à 34 du décret n°
2.22.431 relatif aux
marchés publics).

Les concurrents peuvent :
-Soit déposé contre
réception de leur pli au bureau
d'ordre de la commune.

-Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
bureau précité.

-Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offre au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9161/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Conseil de la Province
d'Essaouira

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 34/2024/BP

Le 20/12/2024 à 10h00, il
sera procédé à la salle de
réunion au Conseil de la
Province d'Essaouira, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
national sur offres de prix,
pour :

ACQUISITION DE VEHICULES
DE TRANSPORT
SCOLAIRE AU PROFIT
DU CONSEIL DE LA
PROVINCE D'ESSAOUIRA.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics, accessible à
l'adresse électronique
suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Treize mille cinq cent
Dirhams (13 500,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de : Six cent
soixante dix huit mille
Dirhams toutes taxes
comprises (678 000,00 DH
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
30, 32 et 135 du décret
n° 2-22-431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma

conformément à l'arrêté
du Ministre Délégué
auprès de la Ministre de
l'Économie et des Finances,
chargé du Budget n° 1692-23
du 4 hija 1444 (23 juin 2023)
relatif à la dématérialisation
des procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

Les prospectus exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés au
Bureau d'Ordre au
Conseil de la Province
d'Essaouira avant le
19/12/2024 à 15H00
(Heure limite pour le
dépôt des prospectus).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N° 9162/PA

ART EMPREINTE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé, établi à Casablanca en date du 17 octobre 2024, il a été établi les statuts d'une société SARL-AU, dont les caractéristiques sont :

- Dénomination : ART EMPREINTE
- Objet social : Imprimerie et services annexes
- Durée : 99 ans.
- Siège social : Angle BD Abdelmoumen et rue Soumaya, résidence shehr-zade 3 ETG 4 n°20, palmiers, Casablanca
- Capital social : 10.000 DHS divisé en 100 parts de 100,00 DHS chacune, attribuées à M. Driss IRAQI
- Apports : apports en numéraires de 10.000,00 DHS libérés intégralement par M. Driss IRAQI
- Gérance : M. Driss IRAQI, gérant pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca n°43582 le 12 novembre 2024 RC N°649231.

N° 9163/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale Tanger-Tétouan-Al Hoccoima

Délégation Provinciale de la Santé et de la protection sociale Tétouan

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié
N° 26/2024 du 10/12/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le 10 décembre 2024 à 12h (midi), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalik Torres Route de Maerti, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offre de prix pour :

Achat du matériel technique de rééducation (Appareillage orthopédique) destiné au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille cinq cent dirhams (2 500,00dhs)

L'estimation du cout des fournitures établies par l'administration est détaillée comme suite : Cent quarante-neuf mille huit cents vingt-sept dirhams et 20cts (149 827,20 DHS TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au service des

marchés de la Délégation M.S.P.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis avant 15h ou remise séance tenante, au président de la commission d'appel d'offre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9164/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 15/2024
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le : 09/12/2024 A 11 H ; Il sera procédé, à la division des Affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau n°21 ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° 15/2024 du 09/12/2024 à 12H, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ; ECOLE COMMUNAUTAIRE ALMOSTAKBAL A LA CT BELFAA - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHHA (TRAVAUX COMPLEMENTAIRES)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 119 700,00 dhs TTC (cent dix neuf mille sept cent dirhams 00 centimes toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00DHS (deux mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE N° 06/E/2024

(Séance publique)

Le Lundi 09 décembre 2024 à 10.00h il sera procédé au sein de la Salle de Réunion de la direction provinciale de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié n° 06/E/2024 relatif à l'approvisionnement en matières et fournitures des denrées alimentaires destinées au lycée qualifiant des métiers de l'hôtellerie et tourisme à Mohammedia dépendant de la direction provinciale de Mohammedia, relevant de l'AREF de la région de Casablanca-Settat (En trois lots séparés).

- Lot N° 1: Epicerie ;
 - Lot N° 2: Produits laitiers
 - Lot N° 3: Viandes,
- Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Public accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot n°1 : Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3500,00 DHS).
- Lot n°2 : Deux Mille Neuf Cent Dirhams (2900,00 DHS).
- Lot n°3 : Cinq Mille Quatre Cent Dirhams (5400,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC est fixée comme suit :

- Lot 1: Min : Deux Cent Huit Mille Quarante Huit Dirhams, Soixante Centimes (208 048,60 DHS).
- Max : Deux Cent Quatre Vingt Et Onze Mille Deux Cent Soixante Huit Dirhams, Quatre Centimes (291 268,04 DHS).
- Lot 2 : Min : Cent Soixante Douze Mille Sept Cent Quatre Vingt Huit Dirhams (172 788,00 DHS) ;
- Max : Deux Cent Quarante Et Un Mille Huit Cent Soixante Trois Dirhams, Vingt Centimes (241 863,20 DHS) ;
- Lot 3 : Min : Trois Cent Dix Huit Mille Huit Cent Soixante Dix Dirhams (318 870,00 DHS) ;
- Max : Quatre Cent Quarante Six Mille Quatre Cent Dix Huit Dirhams (446 418,00 DHS) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 9166/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

DU PRESOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE N° 07/E/2024
(Séance publique)

Le Lundi 09 décembre 2024 à 12.00h il sera procédé au sein de la Salle de Réunion de la direction provinciale de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié n° 07/E/2024 relatif à l'approvisionnement en matières et fournitures des denrées alimentaires destinées au lycée qualifiant des métiers de l'hôtellerie et tourisme à Mohammedia dépendant de la direction provinciale de Mohammedia, relevant de l'AREF de la région de Casablanca-Settat (En trois lots séparés).

- Lot N° 4: Volailles et œufs;
- Lot N° 5: Poissons ;
- Lot N° 6: Pain et viennoiserie

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Public accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot n°4 : Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3500,00 DHS).
- Lot n°5 : Mille Trois Cent Dirhams (1300,00 DHS).
- Lot n°6 : Mille Neuf Cent Dirhams (1900,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC est fixée comme suit :

- Lot 1: Min : Deux Cent Huit Mille Quarante Huit Dirhams, Soixante Centimes (208 048,60 DHS).
- Max : Deux Cent Quatre Vingt Et Onze Mille Deux Cent Soixante Huit Dirhams, Quatre Centimes (291 268,04 DHS).
- Lot 2 : Min : Cent Soixante Douze Mille Sept Cent Quatre Vingt Huit Dirhams (172 788,00 DHS) ;
- Max : Deux Cent Quarante Et Un Mille Huit Cent Soixante Trois Dirhams, Vingt Centimes (241 863,20 DHS) ;
- Lot 3 : Min : Trois Cent Dix Huit Mille Huit Cent Soixante Dix Dirhams (318 870,00 DHS) ;
- Max : Quatre Cent Quarante Six Mille Quatre Cent Dix Huit Dirhams (446 418,00 DHS) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

L'estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC est fixée comme suit :

- Lot4: Min : Deux Cent Dix Mille Sept Cent Dirhams (210 700,00 DHS).
- Max : Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dirhams (294 980,00 DHS) ;
- Lot 5 : Min : Soixante Quatre Mille Neuf Cent Dirhams (75 900,00 DHS) ;
- Max : Cent Six Mille Deux Cent Soixante Dirhams (106 260,00 DHS) ;
- Lot 6 : Min : Cent Quinze Mille Huit Cent Vingt Huit Dirhams (115 828,00 DHS) ;
- Max : Cent Soixante Deux Mille Cent Cinquante Neuf Dirhams, Vingt Centimes (162 159,20 DHS) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 9167/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé

et de la protection sociale
Centre hospitalier Provincial Es-smara.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION
N° 08/2024

Le 24/12/2024 à 12h, il sera Procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Provincial Es-smara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert à majoration sur Offres de prix :

Gardiennage, surveillance et sécurité du Centre Hospitalier Provincial Es-smara.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 762.300,86 DHS TTC (Sept cent soixante deux mille trois cent Dirhams et quatre-vingt six centimes TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (quinze mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 et 11 du règlement de consultation.

N° 9168/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ES-SMARA



المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
جهة Tanger-Tétouan-Al Hoceima
المركز الاستشفائي الإقليمي آسمرات

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION
N° 07/2024
(Séance publique)**

Le 23 Décembre 2024 à partir de 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du CHP ES-SMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° d'ordre	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
07/2024	Nettoyage, hygiène et propreté des locaux du Centre Hospitalier Provincial d'Es-Smara	10 000,00 dhs	510.861.31 dhs	11 H 00

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 510.861,31 DHS TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000 dhs (DIX Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les documentations et exigences par le dossier d'appel d'offres doit être déposées dans le bureau des marchés du centre hospitalier provincial es-smara au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, OU par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.

N° 9169/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE
D'OUAOUIZERTH
CAIDAT
OUAOUZERTH
CT DE BIN
EL OUIDANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 02/2024/CT.BIN
EL/PAZ -

Le 13 Décembre 2024 à 11:00 h, il sera procédé dans la salle de réunion au siège de la Commune de Bin El Ouidane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour location de Abattoir Communal :

- Le prix estimatif est de : deux mille dirhams (2000,00 dh).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante dirhams (40,00 dh).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- 28-29 et 30 du décret N° 02.22.431 du 8 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

- Dépôt des dossiers des concurrents :

• Les dossiers des concurrents doivent être déposés électroniquement conforme aux dispositions de l'arrêté n° 23.1692 du 23 juillet 2023 relatifs à la dématérialisation des procédures et documents relatifs aux marchés publics.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles précitées à l'article 04 du cahier de charge.

N° 9170/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
EL KELAA
DES SRAGHINA
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
Sur offres des prix
N° 50/KS/2024

Le 10/12/2024 à 10 H, il sera procédé, au bureau du chef de service des affaires administratives et financière à la direction provinciale, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 50/KS/2024, répartie en deux lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux de branchement en électricité de Dix (10) écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;

- LOT 2 : Travaux de branchement en eau potable de l'école primaire Laatamna et lycée collégial Laatamna,

relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot 1 : (192 000,00 DH) Cent quatre-vingt-douze mille dirhams ;
 - Lot 2 : (114 000,00 DH) Cent quatorze mille dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot 1 : (3 500,00 DH) Trois mille cinq cent dirhams ;
 - Lot 2 : (2 000,00 DH) Deux mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9171/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 26/2024

Le 20/12/2024 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallief Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°26/2024 du 20/12/2024 pour :

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RN1 DU PK358+900 (ex PK 373+000) AU PK362+900 (ex PK 377+000), PROVINCE DE NOUACEUR
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 11 707 942,92 DH TTC (Onze million sept cent sept mille neuf cent quarante-deux dirhams et quatre-vingt-douze centimes toutes taxes comprises)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 200 000,00 DHS (Deux cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 9172/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAINESTE
CAIDAT DE TAINESTE
COMMUNE
ELGOUZATE

Avis d'appel d'offres
ouvert national
n°03/2024/CREG

Le 20/12/2024 à 11 Heures il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune ELGOUZATE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : travaux d'électrification 1er catégorie (compteur 2 fils) d'un groupe de logements à la Commune ELGOUZATE, Province de Taza. Offre ONEE/ N° : 200145899.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million neuf cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept dirhams, 60centimes. (1.922.997,60DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente mille dirhams (30.000,00 DH).

Le contenu, de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9173/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMENA
COMMUNE SIDI
BOUOTHMANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n° 06/2024

Le lundi 30 décembre 2024 à 11h (onze heure) Il sera procédé, au siège de la commune Sidi Bouathmane à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'éclairage public au niveau de la route nationale N° 09 de la commune sidi bouothmane - PROVINCE RHAMNA- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de service des marchés public, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente un mille quatre cent soixante dix neuf Dirhams et vingt quatre centime (31 479,24dh).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de un million et cinq cent soixante treize mille et neuf cent soixante deux dirhams TTC (1 573 962,00 DHS) TTC.

Visite des lieux le mercredi 25 décembre 2024 à 11h (onze heure).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 19 et 20 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

• soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9174/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE GZOULA
CAIDAT SOUTRIA
KDIMA
C.T LAMAACHATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N° 08/2024

Le lundi 23/12/2024 à 11H, il sera procédé à la salle des réunions de la Commune territoriale lamaachate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : la gestion de l'abattoir communal se trouvant au souk hebdomadaire khmis oûd el haj, de la Commune territoriale lamaachate, pour une période de trois (03) ans (du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau patrimoine de la com-

mune lamaachate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DH (trente mille dirhams).
 Estimation du cout annuel de gestion est de : 120.000,00 dhs(cent vingt mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune,
 - Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Monsieur le président de la commune.

-Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre à l'ouverture de la séance, et avant l'ouverture des plis.

-soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 9175/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamsa
Pchahk Sidi Bouathmane
Commune de Sidi Bouathmane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 04/2024 et 05/ 2024

Il sera procédé à la salle des réunions de la Commune de Sidi Bouathmane à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivants :

N° d'appel d'offre	Caution provisoire	L'estimation des coûts mensuels établis par le maître d'ouvrage	Objet	Date et heure d'ouverture
042024	20 000,00dh	50 000,00 dh	- location souk hebdomadaire de 01/01/2025 au 30/12/2024	Lundi 23/12/2024 à 10 h matin
052024	3000,00 dh	7000,00 dh	- location piscine de 01/01/2025 au 30/12/2024	Lundi 23/12/2024 à 11 h

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés publics de la Commune de Sidi Bouathmane, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics :

www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 34 et 135 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de la Commune de Sidi Bouathmane.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer au portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles désignées par l'article 2 du règlement de la consultation de piscine et l'article 5 du règlement de la consultation de souk hebdomadaire.

NB : Au cas où les appels d'offres précités sont déclarés infructueux, des nouvelles séances d'ouverture des plis seront tenues comme suit.

N° d'appel d'offre	Caution provisoire	L'estimation des coûts mensuels établis par le maître d'ouvrage	Objet	Date et heure d'ouverture
042024	20 000,00dh	50 000,00 dh	- location souk hebdomadaire de 01/01/2025 au 30/12/2024	Vendredi 27/12/2024 à 10 h matin
052024	3000,00 dh	7000,00 dh	- location piscine de 01/01/2025 au 30/12/2024	Vendredi 27/12/2024 à 11 h matin

N° 9176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DU PRÉSCOLAIRE &
DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION
CASSABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTES
SIMPLIFIÉES SUR OFFRE
DES PRIX N°
191/EXP/2024
(Séance publique)

Le lundi 09 DÉCEMBRE 2024 à 11h : 30Min, il sera procédé à la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation national situé au N°1 rue Victor Hugo ELJADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix d'objet : Achat de rames de papier A4 et stylos à bille pour les examens semestriels janvier 2025 aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'El Jadida.

1) Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

2) Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit : 3 000,00 DH (trois mille dirhams)

3) Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage (TTC) sont fixées comme suit : 172 800,00 DH (cent soixante deux mille huit cent dirhams).

4) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32, 34, 35, 62 et 135 du Décret n° 2-22-431 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

5) Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret cité ci-dessus et l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

6) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9177/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION
SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE
DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié

N°10/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 09 / 12 / 2024 à 09h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert simplifié sur offres de prix ayant pour objet : L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000Dhs (Quatre mille Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 219 240 dhs (Deux cent dix-neuf mille deux cent quarante dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9178/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PROTECTION
SOCIALE
REGION SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE
DE TATA
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL DE TATA
Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié

N°11/2024/CHP/TATA
(Séance publique)

Le 09 / 12 / 2024 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

PRESTATIONS DE JARDINAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU NIVEAU DES ESPACES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 700 (Deux mille sept cent dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 280 dhs (Cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux

marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9179/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
- Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale
d'ALHAAOUZ

Avis Aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux -au rabais ou à majoration- N° 33/INV/2024 et 34/INV/2024 et 35/INV/2024 et 36/INV/2024

Le 09 / 12 / 2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux - au rabais ou à majoration - suivant :

- AOO N°33/INV/2024 : Travaux de construction de 2 salles à l'école ABERDOUEE et 1 salle à l'école AOURIR programmé à 09H00 ;

- AOO N°34/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles à l'école AIT MANSOUR à Ait Ourir programmé à 10H00 ;

- AOO N°35/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée collégial ABDELLAH BEN HSAËN à Tamesloht programmé à 11H00 ;

- AOO N°36/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée collégial IBN QAYM à Ait Ourir programmé à 12H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°33/INV/2024 ;

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°34/INV/2024 ;

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°35/INV/2024 ;

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°36/INV/2024. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : - 849 880,00 DH TTC (Huit Cent Quarante Neuf Mille Huit Cent Quarante-Vingt Dirhams TTC) pour AOO N° 33/INV/2024 ; - 958 866,00 DH TTC (Neuf Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Soixante Six Dirhams TTC) pour AOO

N° 34/INV/2024 ; - 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 35/INV/2024 ;

- 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 36/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9180/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
- Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale
d'ALHAAOUZ

Avis Aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux -au rabais ou à majoration- N° 37/INV/2024 et 38/INV/2024 et 39/INV/2024 et 40/INV/2024

Le 10 / 12 / 2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux - au rabais ou à majoration - suivant :

- AOO N°37/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée collégial JADIDA à Ait Ourir programmé à 09H00 ;

- AOO N°38/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée collégial MY RCHID à Ait Ourir à 10H00 ;

- AOO N°39/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée qualifiant TARIQ IBN ZIAD à Ait Ourir programmé à 11H00 ;

- AOO N°40/INV/2024 : Travaux de construction de 4 salles au lycée qualifiant ZINEB NAFZOUÏA à Ghamat programmé à 12H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°37/INV/2024 ;

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour AOO N°38/INV/2024 ;

- 14 000,00Dhs (Quatorze Mille Dirhams) pour

AOOS N°40/INV/2024. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 37/INV/2024 ;

- 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 38/INV/2024 ;

- 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 39/INV/2024 ;

- 1 001 718,00DH TTC (Un Million et Un Mille Sept Cent Dix Huit Dirhams TTC) pour AOO N° 40/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9181/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Formation
- Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale
d'ALHAAOUZ

Appel d'offres ouvert simplifié national - au rabais ou à majoration - N°42/INV/2024 et 43/INV/2024

Le 09 / 12 / 2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés nationaux - au rabais ou à majoration - suivant :

- AOO N°42/INV/2024 : Travaux d'électrification du lycée Tariq Ibn Ziad à Ait Ourir programmé à 14H00 ;

- AOO N°43/INV/2024 : Travaux d'électrification de l'école communautaire Stî Fadma programmé à 15H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 3 000,00 Dhs (Trois Mille Dirhams) pour AOO N°42/INV/2024

- 6 000,00 Dhs (Six Mille Dirhams) pour AOO N°43/INV/2024

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 204 243,10 DH TTC (deux cent quatre mille deux cent

quarante-trois Dirhams 10 cts TTC) pour AOO N°42/INV/2024 ;

- 374 544,18 DH TTC (Trois Cent Soixante-Quatorze Mille cinq cent quarante-quatre Dirhams 18 cts TTC) pour AOO N°43/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9182/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA MÉTÉOROLOGIE
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
N° 92/2024/DGM

Le 10/12/2024 à 12h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boîte Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 92/2024/DGM du 10/12/2024, pour PRESTATIONS D'HEBERGEMENT ET DE RECEPTION A CASABLANCA DU PERSONNEL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MÉTÉOROLOGIE A L'OCCASION DE LA REVUE DE DIRECTION CONCERNANT LA DEMARCHE QUALITE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Vingt-cinq Mille Quatre Cent Dirhams TTC (125 400,00 Dirhams TTC)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux Mille deux cent Dirhams (2200,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 9186/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DES AF-
FAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 11bis /2024**

Le 09/12/2024 A 10H ; Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha , au bureau n°21 ; l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert simplifié sur offres de prix N° 11bis /2024 du 09/12/2024 à 10 H , pour : Travaux d'aménagement des postes de commandement (2eme annexe administrative Ait Amira , Caidat Ait Baha , Caidat Essafa ,Caidat Belaa , Caidat Ait Milk , Caidat Massa) relevant de la Province Chtouka Ait Baha ; Electrification Solaires.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 119988,00 dhs TTC (cent dix neuf mille neuf Cent quatre vingt huit dirhams 00 centimes toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00DHS (deux mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés au bureau du service des marchés relevant du secrétariat général de la province chtouka ait baha , au plus tard le 08/12/2024 à 16h30 (date et heure limites pour le dépôt) remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9187/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.F.H**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° : 80/2024/CAS/PAZ**
Le 09 Décembre 2024 à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Pro-

vince d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Travaux d'extension des salles de classes à la CT Zaouit Ahensal, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Onze mille dirhams, 00 Cts (11.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent mille dirhams, 00 Cts (600.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9188/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.F.H**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE N° :
83/2024/INDH/PAZ**

Le 09 Décembre 2024 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :
-Travaux d'Alimentation en eau potable du douar Suite Ait Ouair à la C.T Ait M'Hamed, Province d'Azilal

-Travaux d'Alimentation en eau potable du douar Agghar à la C.T Ait M'hamed, Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix-Neuf Mille Quatre Cent Dirhams, 00 Cts (19.400,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt dirhams, 00 Cts (971.280,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9189/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
NATIONAL N° 76/2024**

Le 09 Décembre 2024 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres des prix n° 76/2024 pour L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIENE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE YOUSOUFIA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent dix mille Dirhams (210 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Mille deux cent Dirhams (4 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres

doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard 06 Décembre 2024 à onze heures du matin.

N° 9190/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
NATIONAL N° 77/2024**

Le 09 Décembre 2024 à 10 Heures 30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres des prix n° 77/2024 pour L'ACHAT D'EQUIPEMENTS AU PROFIT DE LA DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES RELIÉES AU PROFIT DE YOUSOUFIA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit mille Dirhams (8 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans

le bureau de service des marchés au plus tard 06 Décembre 2024 à onze heures du matin.

N° 9191/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
NATIONAL N° 78/2024**

Le 09 Décembre 2024 à 11 Heures 00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres des prix n° 78/2024 pour LA FOURNITURE POUR LE MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Soixante-huit mille huit cent cinquante-trois Dirhams (68 853,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille trois cent soixante et onze Dirhams (1 372,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard 06

Décembre 2024 à onze heures du matin.

N° 9192/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
NATIONAL N° 79/2024**

Le 09 Décembre 2024 à 11 Heures 30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres des prix n° 79/2024 pour LA FOURNITURE DE BU-REAU PAPETERIE IMPRIMERIE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quarantevingt-un mille cent sept Dirhams (81 107,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille six cent vingt-deux Dirhams (1 622,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 09 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard 06 Décembre 2024 à onze heures du matin.

N° 9193/PA

NEW BUILDING REALISATION SARL AU CAPITAL DE 900 000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL : HAY OMARIA COMPLEXE RESIDENCIEL AL QODS IMM. GH8 APT N°6 AIN CHOCK CASABLANCA - MAROC
 RC N°94289
 ICE N° 00000048000062
 IF N° 1048001
 RC N°94289

I. Aux termes de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 21/10/2024, la société NEW BUILDING REALISATION SARL AU a décidé :
 • Dissolution anticipée de la société.
 • Démission du gérant unique
 • Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs.
 • Fixation du siège de liquidation
 II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce CASABLANCA, le 25 novembre 2024 sous le N° 43267

N° 9201/PA

BLUE HILL SARL AU CAPITAL DE 32 800 000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL : BOULEVARD AL QODS RESIDENCE HABIBEDDINE IMMEUBLE D'APPARTEMENT 13 SIDI MAAROUF CASABLANCA - MAROC
 IF : 25203443
 RC N°399527

I. Aux termes de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 08/07/2024, la société BLUE HILL SARL a décidé :
 • Clôture de la liquidation de la société.
 • Donation du quitus entier et définitif au liquidateur de sa gestion de la société.
 • Radiation totale du registre de commerce ce de la société
 • Pouvoirs en vue des formalités légales
 II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce CASABLANCA, le 21 Novembre 2024 sous le N°44824.

N° 9202/PA

NAJU SARL AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL : ANGLE BOULEVARD D'ANFA ET RUE MOZART RESIDENCE LE PETIT PARADIS 7EME ETAGE
 IF : 50504127
 RC N°514177

I. Aux termes de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 20/06/2024, la société NAJU SARL a décidé :
 • Clôture de la liquidation de la société.
 • Donation du quitus entier et définitif au liquidateur de sa gestion de la société.

teur de sa gestion de la société.
 • Radiation totale du registre de commerce ce de la société
 • Pouvoirs en vue des formalités légales.
 II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce CASABLANCA, le 21 Novembre 2024 sous le N°44850.

N° 9203/PA

MH FACTORY SARL A.U
 Au capital de 1.000.000 Dirhams
 Siège Social : 2 BD SFAX ZONE INDUSTRIELLE SIDI BERNOUSSI CASABLANCA - MAROC
 RC : 422211
 IF : 33619295
 RC N°422211

I. Aux termes de la délibération de L'AGE en date du 20/09/2024, la société MH FACTORY SARL AU décide et approuve :
 Décision et approbation de la cession des parts sociales :

- Mr ROUANE RACHID à céder 10.000 parts sociales à Mr ABDELFETTAH LAHOUAOUL
 Démission du gérant et octroi du quitus entier et définitif au gérant Mr ROUANE RACHID de sa gestion de la société.
 Nomination de Mr ABDELFETTAH LAHOUAOUL en qualité de gérant unique.
 Mise à jour de statuts.
 Pouvoirs à conférer.
 II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Casablanca le 27 Novembre 2024 sous le N°45693.

N° 9204/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION DE FES MEKNES PROVINCE DE TAZA COMMUNE DE KAF EL GHAR AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIER N°04/2024

Le Mardi 10 décembre 2024 à 11heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la commune de kaf el ghar au siège de la commune à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert simplifier pour : Etudes techniques et suivi des travaux de reconstruction et de mise à niveau du centre de Kaf el Ghar à la Commune de Kaf el Ghar.- Province de Taza - Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : 200.000,00 DHS (DEUX CENT MILLE DIRHAMS).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00 DHS (quatre MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés public (P.M.M.P) accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 9205/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication Département de la Jeunesse Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié n°57/2024

Le 10 décembre 2024 à 10h 30mn. Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert (simplifié), (sur offres des prix, n°57/2024, pour objet: L'achat de mobilier destiné à l'amphithéâtre de l'administration centrale du Ministère de la Jeunesse de la Culture et de la Communication - Département de la Jeunesse - en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchéspublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 765 600,00 dirhams TTC (sept cent soixante cinq mille six cent ,dirhams TTC)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 Dh. (Dix Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 08 du règlement de consultation.

N° 9206/PA



Avis d'appel d'offres ouvertnational n°48/2024

Le 20 Décembre.2024 à 10h 30 mn . Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvertnational, sur offres des prix, n°48/2024, pour objet :
LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE, D'UNE ADMINISTRATION ET D'UNE UNITE D'HEBERGEMENT POUR PMR AL COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZHNIKA A BOUZHNIKA -LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de**836.760,00 DH TTC (Huit Cent Trentehis Mille sept Cent Soixante Dirhams TTC)**
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **16.000,00dhs (Seize mille dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Pour les concurrents installés au Maroc.

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ	CQ.2: Contrôledes travauxdesgrossesuvres desbâtiments noncourants	2
	CQ.9: Contrôledestravauxdeslotssecondairesdesbâtiments	2
	CQ.14 : Contrôledestravaux des structures métalliques	2

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9207/PA



Avis d'appel d'offres ouvertnational n°49/2024

Le...20 Décembre.2024 à 12 h 00 mn . Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvertnational, sur offres des prix, n°49/2024, pour objet :
LA REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE A MARRAKECH - LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **575.520,00 DH TTC (Cinq Cent Soixante quinze mille cinq cent vingt Dirhams TTC)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **10.000,00dhs (dix mille dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Pour les concurrents installés au Maroc.

La production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
CQ	CQ.2: Contrôledes travauxdesgrossesuvres desbâtiments noncourants	3
	CQ.9: Contrôledestravauxdeslotssecondairesdesbâtiments	3

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9208/PA

LDC de la CAF : Le Raja coiffé au poteau par l'ASFAR

L'ASFAR s'est imposée face au Raja de Casablanca (2-0), en match de la 1-ère journée de la poule B comptant pour la Ligue des champions d'Afrique de football, disputé mardi au stade Laarbi Zaouli de Casablanca.

Le premier but de l'ASFAR a été marqué par Ahmed Hammoudan à trois minutes de la fin du temps réglementaire de la première période. Khalid Ait Ourkhane a doublé la mise à la 6ème minute du temps additionnel du match.

Lors de la prochaine journée, prévue le 7 décembre, les Verts feront le déplacement en République démocratique du Congo pour affronter Maniema Union AC, alors que les Militaires accueilleront les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns.

Les Sud-Africains et les Congolais s'étaient quittés sur un nul blanc dans l'autre match du groupe.

**Résultats
1ère journée
Groupe A**

TP Mazembe (RDC)-MCA (ALG) : 0-0
Young Africans (TAN)-Al Hilal (SOU) : 0-2

Groupe B
Raja (MAR)-ASFAR (MAR) : 0-2
Mamelodi-Maniema : 0-0

Groupe C
Al Ahly (EGY)-Stade d'Abidjan (CIV) : 4-2
CR.Belouizdad-Orlando (AFS) : 1-2

Groupe D
EST (TUN)-Djoliba (MAL) : 4-0
Pyramids (EGY)-Sagrada (ANG) : 5-1



Ligue des champions

Le projet du PSG de Luis Enrique au bord du gouffre



Le Paris SG se retrouve au bord du gouffre d'une élimination au premier tour inédite en Ligue des champions sous pavillon qatari, après la défaite mardi soir à Munich (1-0) qui a confirmé les limites de l'effectif et met l'entraîneur Luis Enrique sous pression.

La marche était annoncée haute sur la pelouse de l'Allianz Arena face à un Bayern Munich lui aussi en reconstruction sous les ordres de Vincent Kompany, mais à l'effectif cinq étoiles.

Déterminé à mettre de l'intensité dans les duels et au pressing, le groupe parisien n'a pas été ridicule mardi soir. Néanmoins il n'a jamais semblé en mesure de réellement faire douter la grosse cylindrée allemande et se retrouve 26e sur 36 équipes, avec quatre petits points.

Car au moment de faire la transition du milieu

vers l'attaque, il y a eu à chaque fois comme un flottement, comme depuis le début de la saison en C1. Les ailiers Bradley Barcola et Ousmane Dembélé, armes maîtresses du PSG en championnat - dominé outrageusement - semblent bien émoussés dans la prestigieuse compétition.

Et l'entraîneur Luis Enrique a persisté et signé, comme il l'avait annoncé, avec pour avant-centre un faux 9 en perpétuelle mutation, incarné tantôt par Fabian Ruiz, tantôt par Dembélé, tantôt par... le latéral gauche Nuno Mendes.

"Nous nous attendons à tout parce qu'on sait qu'on doit pouvoir jouer à plusieurs postes", a expliqué Gonçalo Ramos, tout juste revenu de blessure et entré en fin de match. Il exprimait en creux l'incertitude permanente, à double tranchant, menagée par le coach.

Quatre milieux de terrain de formation au coup d'envoi, seulement deux attaquants et pas les plus tueurs devant le but : après les défaites contre Arsenal (2-0) et l'Atlético Madrid (2-1), et le nul contre le PSV Eindhoven (1-1), Luis Enrique a encore parié, encore perdu. Les occasions de but ont été peu nombreuses, et c'est finalement le milieu Joao Neves, vraie bonne pioche du recrutement estival, qui fut le plus dangereux avec plusieurs frappes lointaines.

Le recrutement estival, justement : le ver est peut-être dans le fruit depuis le début de la saison. Furieux du départ de Kylian Mbappé, la direction du club s'était ensuite fait une raison et avait annoncé qu'elle compenserait largement ce départ avec des arrivées.

Las! Dirigé par Luis Campos mais supervisé

par Luis Enrique, le mercato a été timoré, avec aucun attaquant recruté, hormis le jeune et inexpérimenté Désiré Doué, qui logne plutôt vers le milieu de terrain. Résultat, trois buts seulement marqués en cinq matches de Ligue des champions, une misère.

Même la recrue Matvey Safonov, au poste de gardien, a déçu mardi soir : son erreur en sortant sur corner, qui a amené le seul but de la rencontre, a étrangement rappelé les errances de Gianluigi Donnarumma. A l'échauffement, celui-ci paraissait sonné de sa rétrogradation sur le banc. Sur ce poste, Luis Enrique s'assure quelques casses-têtes à l'avenir, entre autres problèmes.

L'entraîneur si sûr de ses principes, et à qui le club a tout donné, se retrouve sous pression, même si le président Nasser Al-Khelaïfi a assuré récemment qu'il lui faisait confiance sur le long terme et qu'il ne serait pas menacé même en cas d'élimination dès la phase de ligue de la C1.

"Entre l'entraîneur du PSG est un privilège, la pression que je m'impose est supérieure à toute pression extérieure", a confié Luis Enrique mardi soir. "Je ne suis pas là pour passer le temps, mon objectif est de gagner le maximum de titres, dès maintenant, pas dans le futur", a-t-il ajouté.

"Ce n'est pas la fin de notre Ligue des champions", assurait Gonçalo Ramos, dont le retour devrait faire du bien à l'avant-garde parisienne.

En effet, Paris a des chances d'augmenter son famélique total de quatre points avec les trois derniers matches. Dans deux semaines à Salzbourg, la victoire est impérative, mais largement jouable. La réception en janvier d'un Manchester City en difficulté actuellement offre peut-être une opportunité. Mais Paris devrait jouer sa qualification - pour les barrages - à Stuttgart lors du dernier match. Un rendez-vous qui s'annonce d'ores et déjà extrêmement tendu.

Joao Neves l'a assuré : "Le plus important, c'est de jouer notre football, c'est le meilleur moyen de se qualifier, nous resterons la même équipe du début jusqu'à la fin". Et cette fin menace d'arriver dès janvier.

City cale à nouveau, l'Atlético cartonne

Le Paris SG et Brest ont été battus, respectivement par le Bayern Munich et par Barcelone lors de la 5e journée de Ligue des champions mardi où Manchester City ne s'est pas rassuré face au Feyenoord et l'Atlético a torpillé Prague.

La qualification se complique encore d'avantage pour le PSG, une nouvelle fois battu 1-0 par le Bayern Munich et qui reste scotché à la 26e place du classement de la phase de Ligue de C1, virtuellement éliminé.

Paris peut encore espérer obtenir une place de barragiste et même rêver d'une qualification directe, mais il devra régler les problèmes qu'il rencontre depuis le début de saison en Ligue des champions : un manque criant d'efficacité devant le but et les erreurs grossières de ses deux gardiens Gianluigi

Donnarumma et Matvey Safonov.

Dans une semaine, les champions de France auront l'obligation de s'imposer à Salzbourg avant de recevoir Manchester City en janvier.

Second club engagé mardi, Brest a également perdu 3-0 à Barcelone, mais la défaite des Bretons est bien moins amère que celle de Paris.

Parce que Brest, l'un des Petits Poucets de la compétition, n'a pas démerité face au FC Barcelone, ses cinq Ligues des champions et son attaquant polonais, Robert Lewandowski, auteur d'un doublé, désormais 3e joueur de l'histoire à avoir inscrit 100 buts en C1 après Lionel Messi et Cristiano Ronaldo.

Et que le Stade Brestois (9e) conserve néanmoins toutes ses chances de figurer parmi les barragistes pour les 8es de finale, un exploit pour sa

première participation à la reine des compétitions de clubs.

Ailleurs en Europe, la soirée a été prolifique en buts et notamment à Manchester, où City et Erling Haaland, qui restaient sur cinq défaites consécutives, ont une nouvelle fois calé à domicile face à Feyenoord 3-3 malgré ses trois buts d'avance dont un doublé du Norvégien.

Les Citizens sont provisoirement 15e, toujours barragistes, mais plus que jamais grippés.

Autre géant chancelant, l'AC Milan a difficilement battu Bratislava 3-2, mais devient ainsi pour sa part tête de série parmi les barragistes (14e).

Le Bayer Leverkusen et l'Atlético Madrid ont signé les deux cartons de la soirée, respectivement contre Salzbourg (5-0) et à Prague (6-0) dont un but d'Antoine Griezmann) et se placent idéalement en

vue des phases à élimination directe.

Le champion d'Allemagne en titre est 6e, l'Atletico, 14e.

Bergame et Arsenal se sont imposés à l'extérieur 6-1 pour l'Atalanta face à la lanterne rouge des Young Boys de Berne et 5-1 pour les Gunners contre le Sporting Portugal. Les deux clubs restent accrochés aux huit premières places du classement, respectivement 4e et 8e.

Un classement que domine provisoirement l'Inter Milan, petit vainqueur à domicile de Leipzig 1-0, grâce à un but contre son camp du défenseur français Castello Lukeba.

Les Interistes sont premiers devant Barcelone et Liverpool qui accueillent mercredi le Real Madrid dans le choc de cette 5e journée de Ligue des champions.

Paludisme: Un moustique venu d'Asie inquiète l'Afrique

Moustique urbain venu d'Asie, résistant aux insecticides, l'*Anopheles stephensi* est à l'origine d'une recrudescence des cas de paludisme en Afrique de l'Est, qui menace d'anéantir des décennies de progrès contre la maladie sur le continent.

Principal vecteur du paludisme dans les villes indiennes et iraniennes, l'espèce a été repérée pour la première fois en Afrique à Djibouti en 2012.

Ce petit pays de la Corne de l'Afrique, qui avait alors quasiment éradiqué la maladie (27 cas cette année-là), a alors vu le nombre de cas repartir à la hausse, pour atteindre plus de 70.000 en 2020.

Elle est ensuite arrivée en Éthiopie voisine, déclenchant selon l'OMS une "augmentation sans précédent" du nombre de cas, passés de 4,1 millions et 527 décès l'an dernier à 7,3 millions de cas et 1.157 décès entre le 1er janvier et le 20 octobre 2024.

Ce moustique, qui se reproduit dans des réservoirs d'eau urbains, les gouttières et les engins de climatisation, est très résistant aux insecticides et pique plus tôt dans la soirée que d'autres espèces, venant remettre en cause le rôle des moustiquaires, outil le plus efficace jusqu'à présent contre la maladie.

"L'invasion et la propagation de l'*Anopheles stephensi* peuvent poten-

tiellement bouleverser le paysage du paludisme en Afrique et annuler des décennies de progrès accomplis dans la lutte contre cette maladie", estime Meera Venkatesan, responsable de la division paludisme au sein de l'agence américaine pour le développement international (USAID).

L'Afrique a concentré 95% des 2,44 millions de cas et 608.000 décès dus au paludisme dans le monde en 2022, selon les données les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé.

Les experts redoutent que ce moustique urbain n'atteigne des villes densément peuplées comme Mombasa, deuxième ville du Kenya, et Khartoum, capitale du Soudan. Selon une étude datant de 2020, il pourrait toucher 126 millions de citoyens à travers l'Afrique.

Il y a à peine un mois, l'Égypte a été déclarée exempte de paludisme par l'OMS après plus d'un siècle de lutte contre la maladie - un statut qui pourrait être menacé en cas d'arrivée de l'*Anopheles stephensi*.

Beaucoup d'inconnues demeurent sur cette espèce.

Sa présence a été confirmée au Kenya fin 2022 mais elle semble pour l'instant être restée dans des zones chaudes et sèches, sans atteindre Nairobi, la capitale située en haute



altitude.

"Nous ne connaissons pas encore totalement la biologie et le comportement de ce moustique", souligne Charles Mbogo, président de l'Association panafricaine de lutte contre les moustiques: "Il est possible qu'il soit lié au climat et qu'il ait besoin de températures élevées. Beaucoup plus de re-

cherches sont nécessaires".

Selon M. Mbogo, davantage de financements doivent être mobilisés pour capturer et étudier ces moustiques et pour sensibiliser les populations aux mesures de prévention, comme la couverture des récipients d'eau.

Le risque d'une nouvelle propaga-

tion de la maladie vient s'ajouter à d'autres tendances inquiétantes, comme celle d'un paludisme résistant aux traitements constaté en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie et en Érythrée.

"L'arrivée de la résistance (aux médicaments) est imminente", affirme la responsable des maladies tropicales et à transmission vectorielle en Afrique à l'OMS, Dorothy Achu, soulignant que l'OMS travaille avec les pays concernés pour diversifier les programmes de traitement et retarder ce phénomène.

Une nouvelle variante du paludisme échappe également aux tests utilisés pour diagnostiquer la maladie.

"La transmission accrue provoquée par le *Stephensi* pourrait potentiellement contribuer à accélérer la propagation d'autres menaces", estime Meera Venkatesan.

Face au manque de coordination entre les gouvernements africains, l'OMS s'emploie à développer "une approche plus continentale", souligne Mme Achu.

Pour M. Mbogo, il faut avant tout une "plus grande volonté politique".

"Nous partageons des informations en tant que scientifiques avec des collègues des pays voisins", souligne-t-il. "Mais nous devons atteindre un niveau supérieur".

Recettes

Briouates au fromage



Ingrédients :

- 12 feuilles de brick
- 400 g de féta
- 2 oeufs
- 100 g de fromage râpé
- 10 g de beurre
- 1 pincée de piment de Cayenne
- 1 pincée de sel

Préparation :

Mettez à fondre le beurre au four à micro-ondes. Préchauffez le four à 210°C.

Dans un saladier, battez les œufs en omelette. Incorporez la féta préalablement découpée en cubes. Écrasez-les ensuite avec une fourchette.

Incorporez le fromage râpé. Assaisonnez avec du sel, ajoutez le piment de Cayenne et mélangez.

Étalez les feuilles de brick sur une planche à découper. Découpez-les en rectangles. Enduisez ensuite toute la surface de beurre fondu.

Prélevez une cuillère à soupe de farce au fromage et façonnez-la en forme de petite boule. Disposez-la au bord d'une feuille de brick. Repliez ensuite un bord par-dessus et formez un rectangle en pliant une fois à droite, puis une fois à gauche. Réitérez l'opération jusqu'à épuisement de la farce.

Tapissez une plaque de cuisson de papier sulfurisé avant d'y déposer les briouates. Enfourez pendant 10 minutes. Retournez-les à mi-cuisson pour que toutes les faces soient dorées.

La Corée du Sud, "contributeur majeur" de la pollution plastique, selon Greenpeace

La Corée du Sud, hôte à Busan d'une conférence cruciale de l'ONU sur la pollution plastique, est un "contributeur majeur" de ce fléau, affirme une étude de Greenpeace publiée mardi.

Les capacités de production de plastique de la Corée du Sud, les quatrième du monde derrière celles de la Chine, des États-Unis et de l'Arabie saoudite, s'élèvent à 19,92 millions de tonnes par an, soit 5% du total mondial, selon Greenpeace. La production de plastique dans le pays génère 99,93 millions de tonnes d'émissions de CO₂, pratiquement autant que tout le secteur du transport sud-coréen.

Cette étude a été publiée alors que s'est ouverte le 25 novembre à Busan la cinquième et en principe dernière session du comité de l'ONU sur la pollution plastique (INC-5), chargé de rédiger un traité mondial pour mettre fin à ce phénomène.

Les 175 pays participant à cette réunion sont divisés, entre ceux qui souhaitent une formulation stricte pour réduire la production de plastique, et la plupart des pays producteurs de pétrole qui préfèrent des objectifs peu contraignants.

"La Corée du Sud, qui accueille les négociations sur la pollution plastique, est en fait un leader dans ce domaine", a déclaré l'auteur de l'étude de Greenpeace, Daniel Read, lors d'une conférence de presse à Séoul. "En tant que président de

l'INC-5, le gouvernement coréen a l'obligation de montrer l'exemple."

Il a appelé Séoul à "mettre en place des objectifs légalement contraignants pour l'industrie pétrochimique" afin de "contribuer à la réduction de polymères plastiques primaires dans le monde d'au moins 75% d'ici 2040 par rapport au niveau de 2019".

L'étude pointe également du doigt Taïwan et le Japon, dont les capacités de production sont respectivement de 13,04 et 9,02 millions de tonnes par an. Avec la Corée du Sud, les trois pays produisent 11% du plastique mondial.

Une autre association écologiste, Green Korea United, a critiqué "l'attitude passive" du gouvernement sud-coréen lors des négociations sur le plastique, et "le recul constant des réglementations sur les plastiques à usage unique" dans le pays.

La Corée du Sud a adopté en 2022 une réglementation punissant d'une amende de jusqu'à 3 millions de wons (2.000 euros) les commerces ou restaurateurs utilisant des sacs, des pailles ou des couverts en plastique à usage unique. Mais un an plus tard, le gouvernement a finalement renoncé à sanctionner les contrevenants.

